



Association CHEMINEMENTS

Rapport d'étape sur

«Quelle PAC pour quels emplois ?»

**Jean-Claude DIEBOLT, Président de Cheminements
et chercheur associé au GREGUM du Mans et au
laboratoire UMR-CNRS ESO**

Dans le cadre de l'Agence d'objectifs IRES de la CFDT

*Janvier - Février 2008
(Version diffusable)*

**CONTACT : Jean-Claude DIEBOLT– Président - « La Foucherie »
72600 – LA FRESNAYE SUR CHEDOUET (Tél. : 02 43 97 80 80 - 06
75 01 01 73 – 08 79 57 93 96) - Mail : as-archipels@infonie.fr**

SOMMAIRE

<u>I – INTRODUCTION : mettre en place une PAC éco – durable</u>	2 à 9
<u>II – LE CŒUR DU PROBLEME : une réforme à réformer (cadrage</u>	10 à 28

<u>de notre étude en relation avec d'autres recherches prospectives)</u>	
<u>III – STRATEGIES ET SCENARISATIONS D'UNE ARTICULATION ENTRE PERFORMANCES ECONOMIQUES ET EMPLOIS</u>	28 à 38
<u>IV – LA DIMENSION JURIDIQUE DES REFORMES A ENTENDRE SUR LA PAC</u>	38 à 40
<u>V – ECLAIRCISSEMENTS SUR DES THEMATIQUES CREATIVES EN EMPLOIS AGRICOLES</u>	40 à 47
<u>VI – ENJEU MAJEUR D'UNE AGRICULTURE D'ENTREPRISE</u>	48 à 55
<u>VII – COMMENT INCLURE LA PROSPECTIVE NATIONALE SUR DES EMPLOIS AGRICOLES ET RURAUX DANS LE CADRE DES MESURES EUROPEENNES ?</u>	55 à 59
<u>CONCLUSION : LIGNES DE FORCE A CONFIRMER PAR LES TRAVAUX SUIVANTS – Autre conclusion : une vision de l'agriculture autour de 2025 ?</u> <u>Talbe des matières :</u>	60 à 62

REMARQUE : pour ce rapport d'étape, voulu condensé, nous avons choisi de ne recourir à aucune note en bas de page

=====

I – INTRODUCTION : mettre en place une PAC éco - durable

I - 1 – Les perspectives développées dans ce rapport d'étape :

Le mûrissement progressif des approches a fait passer du détail en 31 points à des thématiques de synthèse : centrer la réflexion sur l'évolution de la PAC autour des emplois qui résultent des mesures prises, appliquées, et qui découleraient des transformations à vouloir pour la réforme de 2003, s'est présenté de deux manières :

- Soit pronostiquer et évaluer des « transitions professionnelles » par lesquelles maintenir des emplois touchés par des restructurations sectorielles : les infléchissements de l'agriculture vers une meilleure conservation des ressources environnementales, modifiant profondément les moyens utilisés, influe sur bon nombre d'entreprises concourant à fournir les exploitants, en appareils, en phytosanitaire, en intrants, en additifs injectés dans la chaîne alimentaire...

- Soit faire appel au Centre de ressources édifié par Cheminements, et qui emmagasine un corpus massif des novations et émergences encore méconnues, nées dans la perspective d'une économie solidaire depuis une vingtaine d'années et dont les dynamiques s'intensifient. Cette seconde voie représente l'apport propre de notre étude : nous mettons à jour et au jour, par ce moyen, les gisements et ressources en emplois disséminés parmi les territoires, et qui ne font pas l'objet d'une connaissance et d'une reconnaissance partagées collectivement

Les constats auxquels ont abouti les traitements détaillés de multiples données, ont dessiné une structuration « vertébrale » donnant son sens à notre diagnostic : le peu d'efficacité des remèdes existants lorsque des secteurs de type industriel se trouvent touchés par un changement brusque et net d'orientation, pousse à chercher des solutions aux embauches du côté de créations, soit par les innovations, soit par les appuis aux filières et activités encore trop peu soutenues.

Voilà qui a motivé le verdict d'une réforme, dès 2008, de la réforme de juin 2003 : partant des 31 points initiaux, réunis en 8 thèmes – chantiers, la teneur de ce rapport d'étape rejoint le pari de l'un des 4 scénarios construits par le Conseil Economique et Social (Avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. François Heyman au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation : « Quels besoins en services pour l'agriculture du 21^e siècle ? » - Séance des 13 et 14 février 2007)

Suite à l'exposé des motifs faisant conclure à l'adoption d'une réforme qui se tourne vers le multi-fonctionnel écologique comme solution à l'impasse des revenus agricoles par la promotion d'emplois autour d'une agriculture éco-durable, donc inscrite dans des territoires et non plus « hors sol », nous visiterons les prospections et rassemblements de données et d'informations qui ont alimenté la préconisation de notre scénario : le comprendre comme résultant d'une méthodologie d'investigation différenciée des seuls canons macro – économiques ; le justifier à l'aide de comptages au plus fin des richesses présentes mais trop peu repérées et trop peu valorisées à hauteur de leurs potentiels ; le rendre opérationnel en éclairant les réformes juridiques à obtenir ; le référer aux situations des acteurs, des professionnels, en abordant les projets en fonction des statuts d'entreprises ; et en situant le cas de notre agriculture parmi les autres pays européens...

I – 1 – 1 – La progression des analyses : des précisions documentaires aux synthèses provisoires dégageant un scénario structuré

I – 1 – 1 - 1 – : L'architecture initiale d'une étude en 31 points

Le travail présenté ici ne se classe pas dans la catégorie des expertises pratiquées avec les outils convenus de l'analyse universitaire, il n'a pas vocation à opérer un diagnostic au niveau des principales filières, -en volumes de productions, en chiffres d'affaires, en capacité d'exportation- du secteur agricole.

L'interrogation qui nous a été commandée sur la PAC se concentre sur les retombées de sa réforme en 2003 en termes d'emplois : est-il possible d'estimer avec une précision suffisante l'ampleur des conséquences que les découplages, la séparation en 2 piliers, l'alignement sur la « boîte verte » souhaitée par l'OMC, entraîneront au niveau des emplois ?

La plupart des pronostics se montre pessimiste quant au nombre d'exploitations et à la quantité d'emplois qui subsisteront à l'horizon 2013 : une telle manière, péremptoire, de trancher dans un dossier aussi vaste, nous semble suspecte, trahit éventuellement un désir d'esquiver une prise en considération des paramètres à combiner si l'on tient à examiner en profondeur les possibles et les faisabilités, se souvenant en permanence de l'ampleur humaine des situations menacées.

C'est pourquoi notre première architecture a dénombré 31 points essentiels qu'il était nécessaire de préciser avec la plus ferme rigueur et dont nous rappellerons les intitulés :

- Sous un angle environnemental (10 points) : *discrédit de l'agro-alimentaire ; subordination des aides aux bonnes pratiques environnementales (éco – conditionnalité) ; revendication d'une veille sécuritaire sur l'alimentation de la part des populations ; la part prise par les DPU dans le revenu en rapport avec la fixation*

des prix agricoles ; les dégradations d'une agriculture polluante, contrevenant à la Charte de l'environnement ; le climat dérégulé en partie par une industrialisation incontrôlée et qui perturbe les prévisions de cultures et d'élevages ; le poids du contexte, de l'héritage d'exportations des surplus résultant de l'intensification antérieure ; l'efficacité du découplage dans une réforme se voulant moins productiviste ; le contrôle sur l'agro – alimentaire exercé par l'autorité européenne ; l'atteinte des ambitions fixées pour la recherche – développement

- **Sous un angle social – sociétal** (13 points) : l'ouverture de l'agriculture sur des services non marchands (paysages) signifie de proportionner des aides à une création d'emplois ; pérennisation partielle de la double logique associant des aides à un développement territorial ; le reculer inégal de 2 des 3 principales productions soutenues, que sont les grandes cultures, la viande bovine et le lait ; la stabilisation incertaine du budget alors que les financements s'étendent par l'ouverture à 27 pays ; l'absence d'utilisation de la fiscalité pour inciter au qualitativement propre ; la limitation d'une politique de dissuasion, de type « pollueur - payeur », ; une échéance de 2013 anticipée en 2008 et 2009, selon un calendrier flou ; une Europe qui renonce à l'unification de la PAC par les modulations autorisées pour chaque pays ; les interrogations sur les convergences du syndicalisme européen face aux revendications à porter ; l'exigence de recalculer les aides en vue de remédier aux inégalités antérieures ; réexaminer le cas des secteurs écartés des aides par Droit de Paiement Unique ; les mesures sur le revenu qui n'ont cessé de faire chuter l'emploi agricole ; les flottements que le découplage des aides introduit dans les usages et le maintien en exercice des terres agricoles
- **Sous un angle territorial** (8 points) : un développement rural affiché sans moyens attribués ; des mesures trop réduites et sans garantie de fiabilité pour adosser la réforme au pilier du développement rural (mise aux normes, certifications, installations) ; un plafond budgétaire qui, en cas de besoin, réduit les fonds territoriaux au profit du 1^o pilier ; des réponses insuffisantes de la part de l'Europe aux dérégulations accentuées du commerce mondialisé ; une nouvelle PAC risquant d'inciter aux replis nationaux ; une exigence de qualité contredite par le recours à une distribution massive qui casse les prix ; une baisse prévisible des prix, car tendancielle, qui exige d'aider plus les zones défavorisées plutôt que de consacrer les financements aux exportations ; un repeuplement des campagnes à coupler avec l'amélioration du tissu et de la vie des villes, ce qui engage un agro – industriel à revoir

I – 1 – 1 - 2 – : Les thématiques intermédiaires donnant sens aux données rassemblées :

Ces points spécifiques se sont répartis progressivement en 8 thématiques synthétiques :

- ◆ Les répercussions des cadres de mesures successives prises entre 1992 et 2003, pesant encore sur l'organisation présente des activités agricoles et de l'application de la PAC réformée en 2003.
- ◆ La recherche d'indicateurs caractérisant plus justement l'estimation des richesses par types d'activités, au-delà de la considération de gains de productivité sectoriels, condition pour décider de distribuer autrement les aides, de revoir les stratégies de développement territorial.
- ◆ L'examen, sur le territoire européen, d'une diversification dans les répartitions des financements provenant de la PAC 2003, en fonction d'une pluralité dans les modalités de production, de distribution et de services.
- ◆ La détermination de variations nationales repérables dans l'application de la réforme 2003 – 2013 de la PAC, en dégagant les rôles respectifs joués par les partenaires économiques, politiques, sociaux et citoyens.
- ◆ Le relevé des adaptations mutuelles qui se mettent en place entre l'action de l'OMC et le dispositif de la PAC, particulièrement au niveau des options d'appuis aux productions, aux commercialisations, aux revenus.
- ◆ Le recensement des aides dont dispose l'activité agricole, sectoriellement et dans ses articulations à du développement local, en explicitant la cohérence régnant entre la PAC et ses compléments nationaux.
- ◆ La prise en compte de l'ensemble des activités agricoles, dans l'optique d'une multi - fonctionnalité mal traitée par une comptabilité statistique à repenser, en incluant l'utilité sociale porteuse d'emplois à créer.
- ◆ Répertoire le plus complètement possible, à toutes échelles et tailles d'entreprises, les structures intervenant dans la richesse économique et qui font émerger des métiers et emplois novateurs.

I – 1 – 1 - 3 – : Le diagnostic de donner priorité aux emplois pour sortir des tensions qui paralysent la PAC, qui rendent insolubles des conciliations efficaces

entre marchés, passage de l'intensif au qualitatif et aménagement durable des territoires

Le raisonnement qui nous a conduit à opérer une nouvelle structuration de notre étude, posant les soutiens aux potentiels d'emploi en levier pour redéployer au mieux les métiers de l'agriculture, s'est vu renforcé par sa convergence avec un rapport du CES, dans le dernier de 4 scénarios envisagés :

- ◆ « *Le premier scénario, appelé « la France des filières, l'environnement agro - efficace », s'appuie sur la fin du premier pilier de la PAC, où seules les exploitations les plus performantes survivent à l'alignement sur les prix mondiaux et à la fin des aides européennes. Les conséquences sociales seraient la réduction à 120 000 exploitations sur l'ensemble du territoire. »*
- ◆ « *Le deuxième scénario est dénommé « l'agriculture duale : une partition environnementale ». Il est construit sur un partage des territoires européens entre des zones dédiées à la production de masse où l'environnement ne serait pas la priorité (30 % des terres agricoles françaises pour 35 000 exploitations) et entre des zones de qualité environnementale aidées par des aides européennes issues du deuxième pilier, par transfert d'une partie du premier pilier (aides directes), celui-ci ayant disparu. Le nombre d'exploitations serait de 220 000 : 35 000 dans le modèle productiviste ; 185 000 en zones de qualité dont 50 000 seraient aidées en plus par les collectivités pour maintenir un minimum d'entretien dans les zones de montagne qui feraient l'objet d'une forte déprise, 3 millions d'hectares (sur 28) ne seraient plus cultivés, se transformant en espaces fermés. »*
- ◆ « *Le troisième scénario, appelé « l'Europe des régions, un patchwork aux résultats environnementaux contrastés » est basé sur un scénario presque identique au deuxième scénario, à savoir il n'est pas possible d'obtenir de l'excellence environnementale partout, mais le zonage ne serait plus de la responsabilité de la Commission européenne mais des régions, l'Europe des régions ayant pris le pas sur l'Europe des nations. Le nombre d'exploitations aurait reculé à 400 000. »*
- ◆ « *Enfin, le quatrième scénario, dit « d'une agriculture de haute performance environnementale » est construit sur un nouveau pacte européen pour l'agriculture, dans un contexte de crises sanitaires à répétition et de surenchérissement de l'énergie. Ce pacte interdirait les phytosanitaires et l'ensemble des molécules de synthèses, il s'agirait d'intégrer l'environnement dans l'agriculture, porté par un investissement en recherche et développement pour maintenir une production importante. Il s'appuierait sur une aide européenne forte pour maintenir, voire développer le nombre d'exploitations dont l'objectif ne serait pas qu'alimentaire mais serait aussi de produire des services variés (recyclage de boues urbaines et déchets verts, fourniture de matériaux et d'énergies renouvelables, entretien d'espace...) dans le cadre d'une agriculture multi - fonctionnelle. Dans ce scénario, le nombre d'exploitations monterait à 1 000 000 au lieu de 600 000 actuellement. »*

Source : Avis du Conseil économique et social sur le rapport présenté par M. François Heyman au nom de la section de l'agriculture et de l'alimentation : « Quels besoins en services pour l'agriculture du 21^e siècle ? » - Séance des 13 et 14 février 2007

La relecture de ce texte, après un détour par le puzzle de références issues de tous horizons, par le tissage des inter – relations inhérentes à la complexité d'un développement que l'on veut durable, nous a conforté dans nos hypothèses de travail, par sa correspondance dans le détail avec les ramifications et les cohérences que nos prospections avaient structurées...

I - 2 – Equipe, méthodologie et phases de l'étude : une recherche organisée et construite pour renouveler en partie les approches et expertises en cours

Nous estimons utile de fournir quelques précisions sur notre démarche, eu égard à son caractère original, en ce que les approches de richesses économiques novatrices que nous entreprenons de recenser et analyser dans leurs apports aux collectivités depuis 1999, a justifié la commande de la présente étude. Nous avons besoin, vis à vis d'interlocuteurs et lecteurs que nous interpellons sur une « méconnaissance

instituée » (dixit le sociologue R. Lourau...), d'exposer succinctement par quelles voies nous parvenons à constituer des états des lieux massifs, des pronostics sur des dynamiques à sortir de leur confidentialité.

I – 2 – 1 – L'équipe : un choix de compétences diversifiées et des modulations au cours du déroulement

Les participants au travaux associent des qualifications s'efforçant de mettre en relations les savoir – faire pratiques, les spécialisations professionnelles, les connaissances d'ordre universitaire, les conceptions et outils méthodologiques de chercheurs et d'auteurs d'ouvrages.

D'autre part, à mesure des réunions de travail, des ajustements sur les tâches attendues et dans l'adjonction de nouveaux contributeurs ont servi à finaliser un calendrier, en ventilant les résultats disponibles pour ce rapport d'étape et les documents ou interventions à venir pour alimenter la suite du déroulement.

Si nous présentons des exemples de participations :

- participation aux collectages et traitements de données
 - Jean-Sébastien Barré, effectuant un stage long de cadre commercial en agro – alimentaire (marketing et commerce international) a apporté toute une série d'éléments sur la distribution dans l'agroalimentaire sur des filières. Entre autres : fruits et légumes, sylviculture, produits commercialisés par les Biocoop (sur 230 magasins) , activités proposées par le tourisme fermier pratiqué par Accueil Paysan (sur 567 sites)
 - Carline Cramenil et Thierry Navas, respectivement compétents sur la presse européenne et l'informatique ont travaillé à édifier le site de Cheminement, consacré largement à des échanges sur la PAC. Par exemple avec la présentation d'informations sur la filière « Bois et Forêts » ; et la mise au point du Forum « PAC et emplois », et le fonctionnement de rubriques interactives en prévision de la suite de l'étude
 - Martine Diébolt, présidente de l'OCCE 72 (Office central de la coopération à l'école), impliquée dans des expériences et échanges sur les fonctionnements coopératif et associatif solidaires, s'est chargée de formaliser en tableaux des notes de lecture et des relevés effectués sur des fichiers dispersés
- contributeurs en relation avec acteurs et producteurs :
 - Noël Ledey, consultant en stratégie d'entreprise, spécialisé en filières biologiques et économie locale, est associé à Jacques Maret, exploitant éleveur bio et responsable associatif, pour mettre au point un protocole d'enquête, qui sera soumis à un large échantillonnage d'agriculteurs (voir ci-dessous en II)
 - Maria Pelletier, chef d'entreprise en agrobiologie, de la PME « SAS Marion », vice-présidente d'Objectif Bio, a mis à disposition ses analyses sur les transformations comparées de l'agro - alimentaire et de la bio, en élucidant les liaisons à structurer entre productions bio et transformations par des démarches traditionnelles, dans le cadre de notre participation au GT4 Alliance pour le Grenelle
- prévisionnel sur les apports d'auteurs et de chercheurs, à venir suite au rapport d'étape :
 - Estelle Deléage, ingénieur agronome et docteur en sociologie, maître de conférences à l'Université de Caen, chercheur - enseignant au LASAR (Laboratoire d'Analyse Socio-Anthropologique du Risque), interviendra sur les circuits courts, ainsi que sur l'état de l'agriculture roumaine
 - Philippe Desbrosses, agriculteur, docteur en sciences de l'environnement, directeur du Centre pilote européen de la Ferme de Sainte Marthe, dont il nous communique les travaux, ayant participé au Grenelle et suivant les négociations avec le MAP relatives à un plan bio, commentera et complètera les dispositions préconisées sur l'alimentaire, l'industriel

- Pierre Rabhi, expert international en agro – écologie, cofondateur et animateur du CIEPAD, de «Terre et humanisme», Centre de formation, et auteur d'ouvrages de référence, indiquera ses observations et ses compléments au sujet des évaluations dans les rendements respectifs du conventionnel et des autres modalités d'agriculture, bio, durable, agro - dynamique

I – 2 – 2 – La méthodologie de documentation à sources multiples, où l'observabilité est diversifiée par conceptions en sciences humaines et couplée à des échanges avec les acteurs et leurs réseaux :

La mise en oeuvre de notre stratégie documentaire, croise 23 sources de prospection sur des références à des initiatives, des expérimentations, des réseaux d'animateurs, des plate-forme et portails rassemblant des dossiers, etc.,

Il en résulte des corpus synthétiques, motivant les hypothèses développées dans les chapitres qui suivent, et dont nous nous bornerons à récapituler quelques-uns :

- sur les potentiels d'un Sport de nature « E3 » (Éducatif, environnemental, économiquement solidaire)
- sur l'utilisation de questions de députés relatives à l'agricole, au développement rural pour un 2° Pilier, aux MAE : regroupées selon qu'elles portent sur des revendications professionnelles sectorielles, sur des modalités d'aides, sur des situations de filières, sur des dispositifs de la PAC réformée de 2003
- sur l'examen des dossiers de projets d'étude inscrit dans le PSDR (Pour et Sur le Développement Durable: les fiches de projets sur les recherches en prospective sur l'agriculture, de 2006 à 2013, dans une dizaine de régions
- sur des recueils d'initiatives territoriales, telles que les articles publiés par l'association ADIR dans son journal en ligne « Rural Infos », outre les informations centralisées par le portail « Netbois » et mises en ligne par liens classés sur notre site. Ajoutons l'approche détaillée de quelques 300 Agendas 21, d'où nous extrayons les programmes reliés directement et indirectement à des activités agricoles
- Suivi des actualités européennes 2006 – 2007 (6° et 7° PCDR, innovations et stratégie de Lisbonne, PME ...)
- ... Et des dizaines de milliers de références, structurées en fichiers thématiques et par champs d'activités, sur des entreprises à vocation agricole et s'y reliant par leurs portées sur un développement rural durable

Parmi les documents commencés et qui demeurent en attente de finition :

- Synthèses et extraits structurés de documents de travail diffusés au sein du GT 4 de l'Alliance pour la planète lors du Grenelle de l'Environnement dans sa première phase
- Classement des contributions d'internautes au Forum lancé par le MEDAD lors de la deuxième phase du Grenelle de l'environnement (agriculture, énergies, OGM, déchets...)
- Recueil de Livres blanc, vert, noir, rouge en rapport avec la PAC (littoral et mer, pollutions, santé, etc.)
- Fiches d'expériences recueillies sur des portails, dans des magazines spécialisés, incluant les projets Leader, des études de CESR etc;
- Veille suivie sur les créations associatives récentes, avec sélection de celles qui présentent une dimension économique et dont les activités s'exercent sur des champs engageant un agricole multi – fonctionnel
- Corpus de mesures institutionnelles : PNDR, MAE ; et plans Santé, Énergie, etc.
- Etude des subventions ministérielles attribuées à des organismes d'accompagnement aux filières, aux dynamiques innovantes, aux formations : recueil de travaux émanant des structures sélectionnées
- Utilisation de fichiers du BRGM : établissements en activité / activité terminée ; ventilés par filières pour dégager des tendances évolutives et des proportions entre paysan – industries périagricoles – transformations

(Pour les références sur l'ensemble des ouvrages consultés, voir [Annexe bibliographique](#), à venir)

Nous choisissons de lister des exemples de nos quêtes de données et d'informations, dans l'intention de marquer combien notre méthodologie est mue par une volonté de complétude : constatant parmi les équipes de chercheurs une propension générale à ne se livrer qu'à des approches « cliniques » de terrain, sacrifiant sans raison les recensements en masse qui donnent sens aux sélections

représentatives de cas particuliers, notre option tente d'établir que le regard renouvelé sur les richesses passe par la mise en œuvre de vastes et minutieuses prospections...

De plus, comme l'illustre la composition de l'équipe rappelée ci-dessus, la volonté de complétude ne se borne pas à des recours convergents à une gamme de sources : la méthodologie conjoint documents, analyses et échanges actifs avec des réseaux d'acteurs issus de tous horizons.

Cet aspect est manifesté dans les « phases » de notre étude ayant suscité les matériaux de ce rapport d'étape : s'y entrecroisent les collectages, les participation aux manifestations scientifiques et universitaires, l'inscription dans les débats nationaux engagés depuis mars 2007, tel le Grenelle de l'environnement. Notre conception de la recherche – action converge dans la mise en route récente d'un site, offrant 48 rubriques réparties en « 4 Chemins » interconnectables, dont la PAC forme l'un des chemins.

La suite de notre travail d'étude, outre la multiplication des rencontres et échanges avec divers types d'acteurs, va s'appliquer à animer les forums et espaces de communication aménagés sur le site

Une visite à www.cheminements-solidaires.com édifie sur notre volonté de tendre à cette complétude (toute autre que l'impossible exhaustivité)

II – LE CŒUR DU PROBLEME : une réforme à réformer

II - 1 – Trois séries de contradictions insolubles, qui rendent boiteuse une PAC à deux piliers

Un « Bilan de santé » en 2008 ? Plutôt un constat de déséquilibres générateurs de pathologies et qui réclame une thérapie vigoureuse !

L'examen de la PAC réformée de 2003 ne peut éluder l'explicitation d'un emboîtement de contradictions d'ordre structurel qui paralysent sa mise en place et ruinent sa portée, par un investissement massif dans les filières majeures des cours et marchés mondiaux, à l'opposé des intentions affichées de faciliter les dynamiques respectueuses de l'environnement et bénéfiques au rural

II - 1 – 1 – Contradiction entre les deux piliers : comment, à la fois, satisfaire aux contraintes imposées par l'OMC dans les règles et dérégulations des marchés mondiaux, et orienter l'agriculture vers une éco – conditionnalité que rejette l'OMC dans sa logique de compétitivité et de financiarisation ?

Résultat : un déséquilibre dommageable au 1^o pilier, entre quelques filières privilégiées par des soutiens coûteux, au détriment de multiples productions et activités écartées d'une reconnaissance que mérite leur valeur ajoutée. Des sources de richesses, dans le présent et pour l'avenir, sont écartées des aides du 1^o pilier.

A l'appui : Le cas de l'horticulture, détenant un potentiel de création de 150 000 emplois (Rapport du CES), inscrite dans un développement soutenu des espaces verts urbains et dans la commercialisation des fleurs et plantes d'appartement et de jardin

En renvoyant au point VI sur des précisions –dont le recensement des activités proposées par 567 points agro - touristiques d'Accueil Paysan (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II - 1 – 2 – Tension entre conditionnalité et compétitivité : comment concilier simultanément un accroissement sans bornes des rendements, permettant de

proposer des prix réduits au maximum aux consommateurs des pays riches, et le financement de coûts prohibitifs qu'entraîne une telle intensification ?

Résultat : une polarisation quasi exclusive sur des performances productivistes, sans les rapporter à leurs coûts, ce qui fausse la détermination des rendements. Conséquence de cette focalisation d'ordre obsessionnel : une inégalité excessive entre les aides, eu égard à leur efficacité économique discutable, si entrent en ligne de compte les dépenses « intermédiaires » ainsi que les dégâts induits sur les sols, l'eau, la biodiversité, sauvage et domestique

Dénoncer le stéréotype irréfléchi sur les prix des produits bio : en réinsérant dans le budget alimentaire des ménages des dépenses de santé, des achats artificiels et superflux de compléments nutritionnels et diététiques...

Ces considérations de bon sens se voient pourtant déniées par les argumentaires spécieux d'opérations marketing : les communications biaisées sur les efficacités économiques respectives des agricultures conventionnelle et durable motivent de clarifier :

- non seulement les gammes d'aides qui se superposent dans les soutiens à l'intensif et sont refusées aux petites filières diversifiées de la pluri-activité rurale, en dépit de leurs montants significatifs économiquement et de leur valeur d'entraînement dans les revitalisations de territoires ;
- mais aussi d'analyser des nuisances afférentes aux quêtes inconsidérées de rendements records, au nom d'une suffisance nationale, se manifestant par des mécanisations inadaptées aux ressources des producteurs, comme aux sites structurés profondément par l'agriculture paysanne. Outre les abus en engrais, intrants, pesticides, additifs (173 intervenants chimiques depuis la graine de blé jusqu'au pain !). et sans compter les besoins en eau d'arrosage et d'irrigation... Sans parler des transports dispendieux et polluants, épuisant les énergies épuisables, générés par la sectorisation éclatée de filières compétitives...

On remarque que la liste serait interminable : on a affaire à un système, à un paradigme économique qui tient captive l'agriculture industrialisée. Soit l'on choisit de poursuivre l'approfondissement des spéculations mercantiles couplées aux investissements dans des processus chimico-génétiques ; soit l'on décide de promouvoir des activités diversifiées ancrées sur des territoires et soucieuses d'offrir des emplois qualifiés, appliquées à élargir l'utilisation de toutes ressources végétales et animales. Mais faire cohabiter ces deux voies, comme prétend le réaliser la PAC fabriquée en 2002-2003, ne conduit qu'à sacrifier l'agriculture paysanne et la ruralité qu'elle peut animer, en favorisant à 90 % les produits d'une agriculture industrielle et bancarisée. Quant à rechercher leur coexistence, signifiant une égalisation dans les moyens dont ils disposent, cela implique une radicalité correspondant à une réforme de la réforme 2002 :

- équilibrer les deux piliers –voire les annuler, pour renoncer à la hiérarchisations entre produits et producteurs qu'ils ont traduit en DPU et OCM ;
- entreprendre un effort massif de formations à l'agronomie dans sa complétude bio et zoologique ;
- ouvrir les programmes de recherches aux productions et transformations, tant alimentaires que portant sur le textile, les matériaux de construction, les cosmétiques, les produits d'hygiène et d'entretien...

En particulier, les pôles de compétitivité sont orientés presque exclusivement vers des appuis aux entreprises exportatrices, négligeant par là-même l'impératif redéploiement d'un tissu artisanal territorial, bénéficiant aux agriculteurs dans le cadre de transformations de proximité

A l'appui : Inventaire de 6 788 structures agricoles engagée dans la démarche bio, en vue de déterminer la part occupée par les filières aidées par le 1^o pilier, et celle de productions et transformations à la ferme, qui se chargent de végétaux et d'espèces animales non ou ,trop peu prises en compte par les statistiques institutionnelles (plantes aromatiques, lin et chanvre, apiculture, condiments, etc.)

Relevé, dans les mémento publiés par « Agreste », de spécificités régionales qui ne sont pas rapportées les unes aux autres par des synthèses pourtant éclairantes : nous en retrouvons l'application à propos de champs d'activités fructueux en richesses et emplois dynamisant des zones en difficultés : ainsi sur les cheptels en équidés, impliqués dans un sport – loisirs de plein air dont nous faisons une thématique à structurer ; l'ensemble des activités sylvicoles, telles que le bois énergie, les matériaux de construction et de fabrications de meubles ; les cultures industrielles ; des cultures spécialisées comme le houblon... (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II - 1 – 3 – Disjonction entre la course à l'innovation technologique et la dimension d'une multi - fonctionnalité rurale qui fait appel à l'actualisation de techniques traditionnelles : les aides aux filières inscrites dans des marchés mondialisés, entraînent une attention prioritaire aux recherches et développements de la chimie organique et de la génétique ; tandis que la pluri-activité de proximité, s'orientant vers les entreprises diversifiées d'une agriculture étendue à des missions de conservation et de transformation, réclame des connaissances et formations agronomiques réintégrant les savoirs et savoir – faire patrimoniaux dans les novations actuelles.

L'agriculture multi - fonctionnelle est affichée comme prioritaire par la PAC réformée de 2003, alors que les financements sont accordés aux seules filières de productions intensives, fournissant des matières premières aux industries agro-alimentaires. En dépit des allégations de mesures en faveur des TPE-PME répétées dans les documents de la stratégie de Lisbonne, les recherches sont quasi – exclusivement tournées vers des expérimentations technologiques ne trouvant d'applications que dans le cadre de l'intensification des cultures et élevages sectorisés, ultra - spécialisés.

Les distorsions ruineuses, parmi les recherches agronomiques et dans le soutien aux innovations productives, provoque une polarisation moderniste dont les fuites en avant confinent au technocratisme. Il s'ensuit une réduction, dans le spectre des recherches scientifiques, à des segments étroits (chimie organique et génétique, principalement). Se voient ainsi négligées les ressources offertes par les créations, pourtant persistantes grâce aux dévouements d'acteurs héroïques, de démarches traditionnelles, engageant toutes les disciplines de la biologie (podologie, herboristerie, taxonomie, écologie des biotopes, épidémiologie, etc.)

A l'appui : Gammes de produits présents dans les Biocoop, et dans les portails de commerce équitable : charcuteries paysannes bio ; plats cuisinés bio, cuisine « exotique » à base cas d'ingrédients issus des pays du Sud ou de régions françaises

Avec indication des dates de démarrage des magasins, montrant la montée en importance de ce type de commercialisation du bio (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

Etude des 6° et 7° PCRD, pour y déterminer les proportions constatables entre les programmes financés qui relèvent de technologies « de pointe », et de très rares ouvertures sur des techniques dites « savantes » réutilisées avec des moyens nouveaux

Exemples de novations à relayer : plastiques végétaux (cf. le rapport CES sur l'agricole non alimentaire, à propos des emballages recourant à un plastique végétal) ; surveillance de l'alimentation animale à partir des observations comportementales (ADIR)

Prospection sur les articles mis à disposition dans le portail « Rural Infos », avec tri des expériences manifestant l'inventivité présente chez les agriculteurs à vocation paysanne, qui valorisent les productions d'ordre durable à l'aide de techniques re-visitées (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II - 2 – Bilan des tensions structurelles : un protectionnisme diffus qui stérilise des dynamiques d'une agriculture autre qu'intensive

La PAC réformée de 2003 se nie elle-même : immobilisée depuis 1992, exception faite d'aménagements qui tentent de la rendre conforme aux règles de l'OMC, elle se révèle impuissante à aborder les nécessaires déblocages exigés par la transformation de l'agriculture intensive en une agriculture durable (cf. la citation sur le tabou de ce sujet lui-même. La PAC se dit verte, ou en voie de verdissement : les décisions budgétaires et réglementaires ne se classent pas dans cette perspective...

II - 2 – 1 – La question agricole retirée du débat citoyen, de par son improbable gestion : est-il concevable de viser une souveraineté et une suffisance alimentaires par d'autres moyens que la PAC ?

II – 2 – 1 - 1 – : Les difficultés économiques des agriculteurs ne sont pas vraiment rapportées à un système qui les endette et fait payer en impôt des prix maintenus très bas à coup de « perfusions »

Il est légitime de vouloir maintenir le revenu des agriculteurs, à ceci près que toutes les catégories professionnelles –artisans, fonctionnaires, travailleurs sociaux, sidérurgistes, mécaniciens, vendeurs, serveurs de l'hôtellerie, ouvriers d'usine, etc.- soient traitées avec une attention identique... Il est étonnant que dans les autres branches de l'économie, on procède à des restructurations brutales dès que la rentabilité des opérations productives chute ; alors que l'agriculture paraît à l'abri de normes gestionnaires. L'enjeu alimentaire est vital, certes : l'est-il plus que le logement, la santé, l'enseignement ? Toujours est-il que, faute de savoir rivaliser avec les cours mondiaux de productions massives, la réforme de la PAC décide désormais de faire payer aux citoyens ce que les consommateurs avaient à acquitter pour que soit assurée la compétitivité artificiellement soutenue .

A l'appui : Une série de questions de députés sur la réforme elle-même de la PAC illustre que les interrogations portent sur les adaptations sectorielles (betteraviers, fruits et légumes, lait de montagne, par exemple) (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II – 2 – 1 - 2 – : Les solutions envisageables conduisant à une rentabilisation globale ne sont pas creusées, sont décrétées autoritairement irréalistes

Problème : comment réaliser l'objectif de la souveraineté alimentaire ? En accentuant un double effort : en direction des installations et reconversions en agriculture bio et autres formules environnementalement correctes qui relèvent du « durable » ; et en direction de négociations internationales visant à obtenir les conditions d'une éco – conditionnalité de la part d'exportateurs qui viendraient compléter d'éventuelles baisses dans les rendements nationaux

De plus, les productions agricoles tournées vers l'alimentaire ont à se soucier, dans le cadre des préoccupations affirmées de la santé publique, d'équilibres nutritionnels : diminuer les consommations carnées, ce qui réduit d'autant les importations en viande bovine et ovine. C'est un faisceau de mesures convergentes et cohérentes qui sont en mesure de régler les modifications dans le mode de production agricole que les exigences de consommateurs tendent à imposer inéluctablement : telles que le recours à des variétés de plantes plus résistantes, plus nutritives, etc. –ce qui correspond à la troisième contradiction relevée dans les orientations de la PAC réformée récemment. Les ressources nationales en oléagineux et protéagineux, en complémentarité avec les prairies naturelles mal soutenues, sont très loin d'avoir atteint les possibilités d'exploitations de leurs potentiels productifs

A l'appui : Les recherches du PSDR (« Pour et Sur le Développement Régional ») : la teneur des fiches de projets déposés, analysant et évaluant les perspectives sur des créneaux de développement agricole, de 2006 à 2013, dans une dizaine de régions, font état de possibilités et de ressources en cours d'exploitation, qui ouvrent des voies à rapporter aux actualisations du PNDR et du PDRH. (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II – 2 – 1 - 3 – : Les pressions corporatistes défavorisent les catégories modestes d'agriculteurs, dans une profession aux hiérarchies prononcées, contraires à la portée vitale des productions

Ce type de raisonnements, pour fondamental qu'il puisse être, n'a pas cours sur la place publique ni dans les espaces réservés aux négociations : les décisions dépendent très largement de la présence insistante de groupes de pression, du lobbying devenu la règle insidieuse du libéralisme économique

A l'appui : Les tailles d'exploitations telles que figurant dans les statistiques fiscales ; les écarts de revenus à expliciter. Et, à venir dans la suite de l'étude, l'interprétation de subventions ministérielles attribuées à des organismes d'accompagnement aux filières, aux dynamiques innovantes, aux formations : en faisant le recueil de travaux émanant des structures sélectionnées, en puisant dans les rapports de la Cour des Comptes, nous souhaitons dégager si les déclarations d'utilité publique, d'intérêt général, si les délégations de missions de services publics et les agréments pour l'accomplissement de tâches d'ordre administratif, s'avèrent correspondre aux besoins à couvrir. Cette question est re – développée au Chapitre VI avec l'approche du rôle entrepreneurial des associations... (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

II - 2 – 2 – Un avenir de renoncement, dans le cadre d'une continuation de la réforme présente : dépendance vis à vis des aides, diminution des productions par le jeu des découplages, transmissions et reconversions écartées des projets...

II – 2 – 2 - 1 – Les enseignements de témoignages, ayant à compter dans une gestion qualitative et stratégique, en raisonnant au-delà des résultats et projections comptables

Il y aurait à produire ici un questionnaire préparé afin d'être soumis à une sélection d'exploitants, répartis selon leurs activités, leurs modes de production, leur milieu géographique... Il se trouve que la lourdeur et la complexité des items illustre le décalage entre la réflexion de chercheur, d'administrateur, de commentateur, avec les préoccupations d'un acteur qui conduit ses affaires selon une réflexion modulée par les paramètres plus restreints des échéances immédiates.

Ainsi, pour ces 3 entretiens, les questions structurelles, engageant le devenir de l'agriculture, n'ont pu être posées : mode de production, agriculture paysanne, formations, les 2 piliers de la PAC, les responsabilités sanitaires et alimentaires, les relations avec et entre organisations professionnelles, l'inclusion dans les territoires, tous ces points manquent de retours de la part des acteurs concernés au premier chef. Urgences et tensions vécues par les personnes en situation, isolées dans et par les déficits de marges d'action, font que si l'on est attentif aux agriculteurs, on éloigne la recherche de conditions à réunir pour améliorer l'agriculture...

A l'appui : Résultat des trois premiers entretiens avec des agriculteurs, en suivant le protocole d'une grille de questionnement (**Enquête de terrain et synthèse par Noël Ledev, consultant en agriculture**) :

- Activités : Exploitations conduites en polyculture élevage (vaches allaitantes) avec atelier de volailles de chair en Sologne Bourbonnaise (Est Allier, Ouest Saône et Loire) : 70 Ha de prairies permanentes, 30 Ha de cultures.
- Incidences de la réforme de la PAC 2003 : La réforme de la PAC n'a pas entraîné de modifications importantes dans les exploitations, seuls quelques d'ajustements marginaux ont pu avoir lieu, comme par exemple la réduction de certaines cultures du fait du découplage des aides (maïs irrigué par exemple). Les agriculteurs attendent le « bilan de santé » (rédaction en 2008) de la PAC qui leur permettra d'avoir une vision plus claire des évolutions auxquelles ils pourront s'attendre en 2013 et de s'y préparer.
- Place des investissements et endettements dans les projets de développement (Poids du mode de production et ses « charges intermédiaires ») : Les facteurs qui influencent leurs perspectives sont les évolutions du marché mondial et les déplacements des gros centres de production, les réglementations européennes, mais également les choix passés concernant l'orientation des exploitations et les investissements liés et le projet de vie de l'agriculteur.
- La part des aides (Besoin de l'Europe, et réorganisation de circuits impliquant le concours des collectivités territoriales) : Les agriculteurs rencontrés craignent une baisse des aides européennes qui mettrait en péril l'équilibre financier de leurs exploitations, même si l'atelier avicole n'est pas directement concerné. Ils n'arrivent pas à vraiment envisager une diminution des soutiens européens sans un remplacement par des financements régionaux ou départementaux, etc..... Les filières avicoles sont menacées, du fait de l'accélération des restructurations des entreprises de l'aval, et ce, surtout dans les petits bassins de production.
- Avantages de la poly-activité : Leurs atouts principaux résident dans la non –spécialisation qui leur assure une forte capacité de résistance dans les périodes de crises de débouchés et leur permet une bonne complémentarité des productions. (quasi autarcie de l'exploitation)
- Les contraintes réglementaires, réclamant un accompagnement : Ils pensent que les réglementations européennes vont augmenter mais ne se sentent pas trop menacés par l'évolution de ces règlements qui sont le plus souvent orientés sur les productions animales avec des ateliers de dimensions importantes. Toutefois, leurs faiblesses résident dans les exigences réglementaires (mise aux normes) qui s'appliquent à chacun des ateliers comme dans des exploitations spécialisées.
- Facteurs motivant à créer des emplois : Dans la perspective de réduction des coûts structurels liée à la diminution des aides européennes, les agriculteurs rencontrés envisagent d'externaliser une partie de leurs travaux, et d'augmenter la part des matériels achetés en commun (CUMA) avec l'embauche de salariés par les CUMA pour mieux gérer les pics d'activité.

II – 2 – 2 - 2 – Situer les témoignages d'agriculteurs en les rapportant à des enquêtes en nombre réalisées auprès d'exploitants de divers pays européens

Les critères de durée, d'échelles discontinues entre le court et le moyen – long termes, ont leur équivalence en termes de ruptures entre les niveaux d'espaces géographiques : ni le local ni le mondial n'ont raison l'un sans l'autre.

Même si trois entretiens ne suffisent pas à tirer des conclusions d'ordre général, leur rapprochement avec une enquête menée par l'INRA auprès de 778 agriculteurs de l'Europe « à 15 » (dont 281 français), est éclairant, par les proximités d'attitude relativement à la Baisse d'activités envisagée, à l'attachement aux aides par la PAC, aux influences mineures de celle-ci

sur leur projet d'avenir professionnel. Il est à souligner que la perspective la plus répandue est la cessation d'activités, sans mettre en avant la transmission de l'exploitation...

« *La réforme de la PAC de juin 2003 n'a pratiquement pas d'impacts sur les décisions de sortie de l'activité agricole* » [...] *Ils ne pensent modifier ni leur date de fin d'activité, ni la taille de leur entreprise.* » Pourtant « *ils comptent altérer leur combinaison productive en ajustant à la baisse les volumes produits* [...] *Ils ne croient pas en un retour à des aides couplées* [...] *Quant à la suppression totale des paiements, elle* [...] *apparaît plus probable aux Suédois relativement aux Français et même aux Anglais.* »

Source : Laure Latruffe UR122, INRA ESR Rennes : « Impact de la PAC de 2003 sur les intentions des agriculteurs : Résultats d'une première enquête » (Journée du département SAE2 : Evolution de la Politique agricole commune Paris -14 juin 2007)

Nous renvoyons au Chapitre VI pour la confrontation entre les positions des exploitants de ces 3 pays, avec les entrants de l'Europe « à 27 » que sont les Litvaniens et les Slovaques, ayant été associés à cette enquête : cela permet de constater les écarts entre anciens et nouveaux pays de l'UE...

II - 3 – Le prévisionnel 2007 – 2013 : confusions sur les procédures de transformation de la réforme de 2003 ; et flou institutionnel sur les prises de décisions

Ce développement s'attache à inventorier des dispositifs énoncés dans les textes de l'Union européenne qui structurent la réforme initiée en 2003 : nous en extrayons les opportunités dont bénéficient les États de l'Union s'ils veulent procéder à des aménagements dans les décisions initialement adoptées pour 2002 – 2013. Or, on n'y discerne par la cohérence qu'on est en droit d'attendre de la mise en application d'une réforme supposée être mûrement préparée : de précisions jurisprudentielles en déclarations du Conseil – telle en juin 2006 sur l'accueil de la Bulgarie et de la Roumanie-, sont introduites des latitudes pour les États de moduler et répartir les aides de telle sorte que les axes directeurs de la PAC 2003 semblent modifiés assez radicalement.

Bien plus, simultanément, le TCE, toujours en voie d'adoption, revient sur les attributions respectives du Parlement et du Conseil, relativement au devenir de la politique agricole, au point de rendre caduques les mesures décidées en juin 2003...

Il s'ensuit que le calendrier fixant les moments éventuels de révision de la réforme – 2008 pour le bilan d'étape, et 2009 sur le budget, avec la contribution de la Grande Bretagne- pourrait aménager un moment de transformation profonde de la PAC en cours d'exécution...

II - 3 – 1 – Les approximations au niveau des tolérances laissées aux États de s'approprier les mesures de la PAC décidées en 2003 :

Nous nous contenterons de mentionner quelques-uns des nombreux points qui laissent perplexes les juristes relativement aux manières d'interpréter la mise en œuvre des mesures en vigueur à partir de juin 2003 : tant au sujet des DPU et autres dispositions telles les OCM, dans le premier pilier ; que sur les moyens réservés à chacun des deux piliers :

- la possibilité de justifier le raisonnement visant à étendre le bénéfice des DPU à toute activité agricole et non seulement aux filières que l'on énumère le plus souvent
- une définition hésitante de l'agriculteur, d'autant plus décisive que l'élargissement de ses missions peut et doit conduire à découpler son statut et celui d'entreprises agricoles de la possession de terres (avec les conséquences à mesurer au niveau des installations, eu égard aux blocages résiduels qui hypothèquent l'accès au foncier)
- le type de droit hybride institué par les DPU, à la fois personnel et « réel », adossé à de l'immobilier (caractéristique méritant d'inspirer la ré-définition souhaitable de l'entreprise, notamment dans sa dimension marchande non lucrative, à finalité sociale.)

Un indicateur de la stérilité que l'on remarque dans l'imbricatio juridico – administratif résultant des documents fixant les règles décisionnelles sur la PAC, est à chercher dans le jeu de cache – cache auquel se livrent les Etats relativement au cadre supposé commun que l'Union Européenne a formalisé pour sa politique agricole... De déclinaisons en adaptations, le patchwork d'un pays à l'autre ne présente pas de parentés discernables dans les domaines censés être partagés par les 27 pays : modulations, mesures agro - environnementales, éco – conditionnalité...

A l'appui : documentation empruntée au colloque organisé par l'Ordre des avocats de Rennes, le 08 septembre 2006, consacré à « Quel cap pour la PAC » : article sur «La réforme intermédiaire de la PAC – les DPU dans le royaume d'Espagne » (Emilio Vieira Jiménez-Ontiveros) qui pose et explicite les incohérences entre textes de la PAC, légitimant de la réformer sans attendre. Et sur « L'entreprise agricole » (Jean Brouillet), montrant que l'absence du concept juridique d'entreprise autorise une pluralité indéfinie de statuts à lui donner, ce qui entraîne de ré - examiner les positions abusives du libéralisme sur la marchandisation et la concurrence, confondues avec les compétitions de conquêtes mercantiles.

II - 3 – 2 – Les incertitudes présidant à la détermination des instances de décision, en raison de l'adoption du TCE :

Il s'agit essentiellement du transfert prévu par le TCE des pouvoirs du Conseil en direction du Parlement européen : mais pour quelles compétences exactement ? Et comment s'inscrit la mission exécutoire de la Commission dans ce nouveau partage des attributions ?

Il revient à un approfondissement à développer par la suite de notre étude, de clarifier les incidences provoquées par le remaniement dans les instances décisionnelles sur l'attitude que peut adopter l'Union Européenne dès 2008-2009 à propos de la réforme de la PAC, sans attendre 2013

A l'appui : analyses juridiques puisées dans l'article d'Yves Petit, diffusé à l'occasion du colloque organisé par l'Ordre des avocats de Rennes, le 08 septembre 2006, consacré à « Quel cap pour la PAC » : « De la dernière à la prochaine réforme de la PAC : l'évolutionnisme permanent de la PAC »

II - 4 – Des statistiques sectorielles incertaines et incomplètes : les comptabilisations et évaluations de richesses sont à revoir

II - 4 – 1 – Un laborieux travail de synthèse à effectuer à partir de données dispersées sur les filières supposées mineures

La minutie des comptabilités nationales n'empêche pas que perdurent des disproportions de traitement entre activités. Sur les sujets qui intéressent notre étude, nous avons noté des lacunes dans les présentations de données, qui hypothèquent assez lourdement l'objectivité des états des lieux qui en sont retirés : citons, avec les Memento régionaux d'Agreste, le choix de ne faire figurer que les productions dominantes de chaque territoire. Ainsi, sur les cultures et élevages groupés dans une rubrique « autre » indifférenciée, de même que pour les activités délaissées par les aides de la PAC et méritant cependant des indications quantifiées dans une région, leur absence totale ailleurs s'oppose à vérifier si ces filières ne représentent pas, à coups d'exploitations modestes, bien plus que ce que l'on préjuge...

L'obligation de se livrer à une revue la plus complète possible des activités de production et de services agricoles, est renforcée par l'élargissement nécessaire des recherches en solutions de remplacement pour des produits trop dispendieux en énergies épuisables ou présentant des risques d'ordre sanitaire et environnemental : introduire des innovations transitionnelles vers des nouveaux créneaux plus convenables écologiquement et humainement, fait appel à des matières premières agricoles à utiliser, qui relèvent de plantations encore très peu développées ; précisément de celles que les statistiques officielles ne livrent que fragmentairement. Il en découle que préconiser des

programmes de valorisation de ces solutions novatrices –appartenant aux ressources agronomiques et non aux artifices technologiques- peut y perdre en crédibilité, privé des appuis sur un volumes de productions déjà existant que l'on pourrait faire valoir.

II - 4 – 2 – Une nécessité d'assumer notre « civilisation de l'information », sans plus longtemps la cantonner à une incantation qui nuit aux forces vives de l'économie, du social et du culturel

Le besoin de données au niveau micro-économique et aux échelles intermédiaires :

- **Al GORE** («Urgence Planète Terre - L'esprit humain face à la crise écologique» - Editions Alphée- Jean Paul Bertrand.- mars 2007 - Deuxième partie, Pages 191-192) : « **Aujourd'hui, nous stockons et nous laissons pourrir -quelquefois au sens littéral du terme- des masses de données en excédent, alors que des millions de gens attendent désespérément des solutions à des problèmes sans précédent.** »
Exemple des satellites Landsat, depuis 20 ans, photographient chaque centimètre carré de notre globe tous les 18 jours ; or, « plus de 95% de ces photos n'ont jamais été regardées par personne. »
- **Le Conseil Économique et Social** (« La conjoncture économique et sociale en 2007 » - Avis et Rapports du CES 6 Rapport présenté par M. Philippe Le Clézio - Les Editions des J.O.- 23 mai 2007 - Première partie III 1, Pages 16 à 18) : « **L'amélioration significative de la statistique publique en matière économique et sociale est une nécessité** » ; « **le suivi du tissu économique demeure très difficile, surtout pour les PME et l'artisanat.** » ; « **il importerait de pouvoir suivre le développement des entreprises nouvellement créées, en termes d'effectif, d'activité** » ; « **une autre priorité consiste à améliorer la connaissance de ces catégories intermédiaires entre emploi et chômage.** »
- **Chez les animateurs et décideurs territoriaux** (Réunion du 13 septembre 2007 au Château Ouvrier du 14° arrondissement, sur le concept de « territoire responsable », avec IRIS, les élus et associations locales, le Conseil Régional) : « **J'ai découvert à mon grand étonnement que les associations qui interviennent auprès des SDF ne se connaissent pas entre elles. L'un des résultats, au niveau des maraudes, étant des lieux où personne ne passe...** » ; « **Je suis soufflé de l'ampleur des actions associatives qui viennent d'être décrites par la mairie.** »

II - 5 – Situation de notre étude parmi les recherches et réflexions prospectives émanant d'expertises et d'acteurs : du « bilan de santé » à des perspectives de révisions pour 2008 - 2013

Les réflexions et propositions examinées sont d'abord à qualifier dans leurs provenances et leur teneur ; puis nous prolongerons un essai de synthèse sur leurs apports majeurs, et sur le résultat de leur confrontation initiale, par une mise en rapport avec nos propres évaluations et nos revendications spécifiques

II - 5 – 1 – Examen d'un premier corpus de travaux portant sur les éventualités de réforme sur la réforme 2003 : bilans de diagnostics et pronostics

II – 5 – 1 - 1 – : Les études repérées et analysées, dans la diversité de leurs formes (rapports, ouvrage, communications en retour de consultations)

A cette date, nous ne sommes parvenus qu'à réunir un corpus limité d'études prospectives : ce qui nous a poussé à compléter ces rapports ou ouvrages complets par une détection de contributions issues de sources régionales et émises par des organisations professionnelles

- 4 ouvrages et rapports complets :
- **L'impact territorial de la PAC et de la politique de développement rural - Rapport final (Projet ORATE 2.1.3 – ESPON) par Thérèse Hanquet – Traduction de Philippe DE BOE (Mars 2006)**

- **REFLEXIONS POUR L'AVENIR DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE** - Synthèse des travaux du Conseil de Septembre 2002 à Mai 2003 - Conseil de Prospective Européenne et Internationale pour l'Agriculture et l'Alimentation (COPEIAA) (2 juin 2003)
- **Complété par : COPEIAA : « Perspectives pour l'agriculture française et la PAC »** - Sous la présidence de Christian de Boissieu – La Documentation Française (2007 – Rapport des travaux de novembre 2006 à septembre 2007)
- **Les Européens, l'agriculture et la politique agricole commune en 2006** (Sondage commandité par la Direction générale AGRI et coordonné par la Direction générale Communication.) - Rapport de TNS Opinion & Social - (Eurobaromètre Spécial 276 - Mars 2007) (Encore en cours d'analyse)
- Séries de communications puisées dans des organes de presse régionaux :
 - « Le Paysan breton » : ensemble d'articles sur la réforme de la PAC, triés en fonction des thématiques extraites des lectures des ouvrages ci-dessus
 - « Le Jura agricole » : même travail (encore inachevé)

II – 5 – 1 - 2 – : Présentations résumées des principales propositions de mesures à prendre :

Les points essentiels posés par chaque étude déjà examinée sur une réforme à venir de la réforme 2003 :

- COPEIAA invite à revoir la légitimité des DPU (dans leur équité comme dans leur finalité, préférant une intervention sur les marchés par d'autres instruments). S'orientant vers un recouplage, l'accent est mis sur le rôle environnemental de l'agriculture à accentuer, en corrélation avec le re-développement rural, ce qui motive de procéder à des ajustements juridiques sur les formes d'entreprises. On observe la tendance à se focaliser sur les technologies « avancées », entraînant une absence totale de références à de possibles reconversions en mode de production bio...
- Le projet ORATE oppose la dimension territoriale, à encourager, à la dimension sectorielle qui accroît les disparités et déséquilibres entre pays et entre zones géographiques. La particularité essentielle de ce travail est de mettre l'accent sur la nécessaire harmonisation à réaliser entre PAC et RDR, en rappelant que la PAC ne couvre pas tous les enjeux de l'agriculteur. Le « bilan de santé » est rapporté à une EMP (Evaluation à Mi - Parcours) déjà effectuée et qui prône une nouvelle orientation, vers l'objectif de généraliser les expériences bénéfiques de type Leader. Appelant à édifier un outil européen de statistiques fines et coordonnées entre pays, et prêtant attention au contexte mondial, cette étude insiste sur le multi – sectoriel et sur la redistribution correspondante des aides à lui allouer désormais

(Remarque : il resterait, bien évidemment, à approfondir ce commencement d'utilisation de telles recherches : ainsi, on trouve dans le rapport ORATE des éléments sur une norme « HVN » -Haute Valeur Naturelle - et des demandes d'extensions sur les indicateurs de comptages, qui méritent de se voir relayer et présentés aux discussions avec les autres auteurs d'études)

- Le sondage DG AGRI : (Analyse encore trop partielle : les allusions qui suivent étant non suffisantes) L'opinion européenne valorise l'attention que l'agriculture doit porter aux zones rurales et demande une garantie de la qualité sanitaire dans l'alimentation. Favorable aux modulations des aides en fonction du respect de l'éco – conditionnalité, elle réclame la mise en place d'informations plus efficaces et intensifiées, en déclarant faire confiance aux ONG sur la diffusion de savoirs concernant la portée environnementale des productions agricoles.
- Dans l'état présent de nos investigations sur les remontées régionales de consultations, dans le cadre des Assises de l'agriculture, nous constatons une dominante d'accords sur le maintien,

voire l'extension, des DPU, assortis de positions prudentes sur les mesures particulières (quotas laitiers, viandes face aux céréales privilégiées). Si les syndicats majoritaires manifestent une forte réticence envers un transfert d'aides au profit du 2^o pilier, et sur une agriculture multi - fonctionnelle intégrée au rural, on soulignera là-dessus les fortes divergences avec les organisations prônant une agriculture durable. De même, comme c'est le cas dans les rapports, l'amélioration dans les recours aux produits phytosanitaires suscite bien des réserves (à cette différence près avec les études d'experts, que les professionnels de l'intensif se refusent à la solution de modulations liées à l'éco-conditionnalité)

D'autres séries de questions suscitent des demandes au niveau de la PAC : sur le foncier, sur l'accompagnement des installations, les conditions de transmission des exploitations... Il nous semble que ces sujets appellent à faire l'objet d'une synthèse, ne pouvant être pris en compte à l'échelle européenne un par un, dans un émiettement incompatible avec les harmonisations exigées entre pays : nos chapitres 4 et 6 proposent, en ce sens, de rapporter les enjeux du sol, de l'entreprise, des conditions de propriété, aux deux chantiers formés par une réforme juridique, incluant une approche renouvelée des exploitations, en termes de statuts à coordonner dans le cas des mesures décidées pour l'agriculture

La suite de notre tâche consistera à inspecter les résultats régionaux de consultations, en vue de compléter les premiers constats sur convergences et décalages entre syndicats professionnels et consultants spécialisés, tant sur les aspects structurels de la PAC (les 2 piliers, les OCM, l'éco-conditionnalité, la place des technologies dans le métier d'agriculteur) que sur les conditions d'exercice d'une multifonctionnalité (statuts des entreprises agricoles, accès au foncier, formations, certifications et réglementations des transformations, proximité face à la compétitivité d'exportation). En observant si apparaissent des variations régionales touchant à l'avenir souhaité pour la PAC –y compris sur un calendrier des révisions à engager.

II – 5 – 1 - 3 – : Résultante estimative des diverses sources de réflexions prospective : quelles lignes de force, sur quels axes de l'agriculture et sur quels points de la PAC ?

Concordance des bilans et propositions, avec notre étude, mais avec le point de divergence essentiel sur les emplois, absents des revendications récapitulées auparavant :

o **Un point d'accord central entre les réflexions pour réformer la réforme de la PAC : par un scénario insufflant du sens, chargeant une agriculture renouvelée de missions territoriales et sociales ; mais ignorant la situation et l'avenir des emplois**

Sous des formes diverses, notre premier corpus de documents traitant de la prospective sur la PAC fait preuve d'unanimité quant à la réorientation globale qu'il s'agit d'introduire dans un existant trop sectorisé : une réforme est à repenser en recherchant du sens pour l'agriculture, en la dotant de missions qui dépassent la seule rentabilité de ses filières.

Ainsi, l'étude ORATE se réfère au nouveau RDR dont 2 des 3 axes sont tournés vers « gestion des terres respectueuse des générations futures » et vers « l'agriculture vivante », mais reste muette sur l'enjeu des emplois. L'étude 2 énumère 4 axes, parmi lesquels, à la liste des objectifs fixés à atteindre par l'agriculture européenne à venir, il manque l'emploi. Placé aux côtés de l'économique (« une agriculture productive et compétitive »), de l'environnement (« une agriculture respectueuse de l'environnement »), du territorial (« une agriculture soucieuse des équilibres territoriaux »), le « social » n'est abordé qu'en termes de « niveau de vie équitable pour les agriculteurs », destiné à rendre acceptables les politiques publiques. Si cet ensemble de buts, dont la cohérence, la compatibilité accessible entre eux est d'ailleurs problématique, est rassemblé autour de la finalité de « développement durable », l'absence de liaison explicite avec une « multi – fonctionnalité » à viser externalise de l'économie les 3 axes nouveaux à promouvoir désormais : ce qui les cantonne à un statut minorisé, réduisant leur portée sur les créations de richesses et méconnaissant leurs potentiels pour revivifier et renouveler les emplois

- o Un point d'accord connexe : exiger à l'international (cycle de Doha) une équivalence dans les exigences d'agriculture qualitative qui conditionne les aides et les prix, assurant une équité entre politiques agricoles des Etats

Concordance avec études et communications sur les questions exigeant d'ouvrir des débats publics, d'initier des confrontations suivies entre catégories d'acteurs impliqués

- o **Une série de points encore incertains entre les interrogations pour réformer la réforme de la PAC :**
 - *Le soutien aux filières par un premier pilier : à maintenir ou à infléchir ?*
 - *La protection de la qualité européenne face aux importations émanant de pays laxistes sur leur agriculture*
 - *L'association plus étroite, systématique, à développer entre productions et transformations*
 - *Les comptages et l'établissement de données à toutes les échelles et harmonisant les évaluations pour toute l'Europe*
 - *La part des formations nécessaires en vue d'aménager les accompagnements aux nouvelles orientations sur l'environnement (cas de l'agronomie bio) et le territorial à co – gérer entre tous les acteurs*
 - *La latitude offerte institutionnellement de ne pas appliquer à la lettre le calendrier fixé jusqu'en 2013 : les aptitudes éventuelles d'instances à décider une réforme profonde anticipée renvoient, au-delà des textes organisant la PAC, à son intégration dans la politique agricole hors PAC (RDR) et au devenir de l'adoption du Traité constitutionnel*

II - 5 – 2 – Cadrage de notre étude relativement aux autres préconisations et revendications :

II – 5 – 2 - 1 – : Les points non abordés par les études déjà examinées et que posent la nôtre :

RAPPEL : Il est à souligner fortement que les orientations préconisées ignorent complètement l'enjeu crucial de l'emploi : tout se passe désormais comme si l'économie n'avait plus de lien au travail, mais se préoccupait exclusivement de technologies, de financements et de rentabilisations, de commerce de marchandises, biens ou services... Les conclusions énoncées au sujet de territoires compétitifs, durables, vivants, et qu'il faut équilibrer dans leurs ressources, conviendraient à des espaces résidentiels, habités à demeure ou saisonnièrement, détachés de toute vie professionnelle, sur laquelle strictement rien n'est dit... Toutefois, les concertations entre catégories d'habitants, qui sont affirmées en moteur de création économique, demeurent stériles si elles ne mettent en présence que des consommateurs de loisirs, ni impliqués ni motivés dans la stimulation de forces vives que sont les activités productives diversifiées, donc porteuses d'emplois à assurer...

- *Le passage de l'agriculture familiale à un raisonnement en termes d'entreprises agricoles qui associent employeurs et demandeurs d'emplois autour de nouveaux métiers et de qualifications correspondantes structurer dans leurs émergences*
- *Non seulement améliorer les comptabilité au plan de leurs échelles spatiales, mais inventer des statistiques plus étendues dans leurs thématiques, capable de rendre compte de l'ampleur de toutes les richesses induites par toutes productions et tous services (notre Chapitre 5)*
- *La nécessité de procéder à une révision des réglementations en fonction d'une intégration de techniques traditionnelles au sein des innovations –ce qui vaut pour des sciences sociales à*

mobiliser et revaloriser. Une confrontation est à opérer entre le place accordée aux technologies « de pointe » et des techniques « savantes » héritées d'un patrimoine de savoir – faire méconnu et exigeant de se voir actualisé, ré – adapté à notre contexte industrialisé

- *Joindre les modalités de distribution à l'articulation revendiquée entre produire et transformer*

II – 5 – 2 - 2 – : COMMISSION EUROPEENNE ET PILOTAGE MINISTERIEL DES ASSISES NATIONALES

Il reste à référer les remontées localisables de réactions régionales aux consultations lancées par le MAP, avec la communication publiée le 21 novembre 2007 par la commission européenne, et qui oriente son bilan de santé vers des indications de mesures prospectives se dessinant autour de 3 questions :

- *les DPU (simplifier, revoir la conditionnalité, re-moduler couplage – découplage vers une maximalisation de ce dernier, plafonner les aides)*
- *l'adaptation au marché mondialisé (ré-exploiter des terres gelées, aménager les quotas laitiers selon les zones, valoriser des cultures fourragères et industrielles)*
- *une gamme de « nouveaux défis » (gérer les risques, appuyer les activités environnementales dans le rural)*

Bon nombre de ces prévisions de réformes soulèvent des réticences au plan national, où la volonté de réaffirmer l'identité spécifique de notre agriculture intensive, dépendante d'un agro - alimentaire exportateur entre en tension avec le besoin de plus en plus vif de veiller à l'état des environnements et de rétablir des activités autour d'une agriculture territoriale pour des zones victimes des déséquilibres entre filières, entre répartition des aides. Entre autres secteurs qui feront débat, nous nous proposons de suivre particulièrement : les agro – carburants, les réévaluations de DPU en direction de filières encore écartées d'aides, la gestion de l'éco-conditionnalité –qui s'associe à la conception de l'agriculture bio et à son accompagnement renouvelé par l'extension des formations en ce domaine, l'aménagement d'un rural autrement qu'en termes de compétitivité avec les marchés mondiaux, ce qui renvoie à la façon de rendre « complémentaires » les deux piliers de la PAC présente...

Nous soutiendrons que les réflexions et négociations à intensifier sur ces enjeux et perspectives d'avenir prolongeant l'état des lieux présent ne sauraient se penser comme de simples « anticipations de 2013 », comme s'il s'agissait d'attendre passivement que se déroule la structuration de la PAC de 2003, alors même que son bilan de santé montrerait l'urgence de réorientations, de correctifs profonds à décider. C'est pourquoi, au-delà de trop brèves « Assises » qui ne permettent pas des rencontres entre professionnels de l'agriculture et les autres acteurs impliqués par un agricole à repenser, et qui se déroulent sans rechercher les points d'accord et de désaccord entre pays européens sur des réformes à engager après 2008, nous estimons qu'une préparation sérieuse d'un futur de la PAC passe par la mise en place de concertations permanentes. Reprenant l'intention de madame Lagarde en 2007, cela pourrait motiver la tenue d'Etats Généraux (décentralisés) prolongeant les Assises ; sachant qu'un « Grenelle de l'Agriculture » serait adapté au besoin de faire discuter entre eux une pluralité de Collèges d'acteurs –la disjonction constatée entre les Assises et le Grenelle de l'environnement ne cessant pas de laisser perplexe sur la culture de la cohérence de la part des instances politiques...

Conclusion : Reprendre des négociations sur la PAC en fonction de séries de chantiers convergents à investir

Le bilan à retirer d'une lecture des dispositifs engagés par la réforme de la PAC en 2002-2003 est sévère : il met en avant des impasses entretenues par des financements de filières dont le coût en moyens et en conséquences nocives fait barrage à la mise en œuvre d'une agriculture adaptée aux besoins actuels, c'est-à-dire en respect des écosystèmes, en programmes d'emplois consacrés aux

savoir-faire disponibles, et en équilibrages dans les aménagements des territoires et entre les pays, leurs civilisations, leurs patrimoines agricoles et artisanaux.

Ces constats négatifs motivent de formuler un diagnostic de radicalité : affronter les résistances qui s'opposent à faire évoluer l'agriculture vers un rôle multi - fonctionnel générant des activités rurales autour de l'alimentaire, du vestimentaire, de la construction, des énergies, du tourisme et des loisirs de détente et d'éducation, etc.

Des deux sens opposés que renferme le vocable de « réforme », nous suggérons de retenir celui qui désigne un abandon en raison d'une obsolescence patente... Ce n'est qu'en choisissant de renoncer aux fausses solutions des DPU, du moins de les conserver en minimisant leur impact financier, leur part dans le budget dévolu à l'agriculture européenne, que l'on ouvre une faisabilité pour le développement d'une réforme constructive, celle qui institue véritablement le développement rural et urbain centrés sur les multifonctions du travail sur les ressources végétales et animales. Au plan civilisationnel, cette orientation aurait la vertu de réconcilier le monde industriel avec des racines porteuses d'une qualité de bien vivre ensemble ; rupture avec un modernisme délirant qui se prête en même temps à comprendre les pays du Sud toujours attachés à leurs valeurs...

Une réforme s'inscrivant dans la durée, nous envisagerons plutôt la prospective sur une PAC éco-durable à initier, car les urgences de la logique présente, à négocier au titre de transitions à aménager au mieux des acteurs et activités agricoles, relèvent des avis à recueillir auprès des organisations professionnelles, en concertation avec les pouvoirs publics.

Posons, à partir de 3 constats majeurs, une série de 5 axes essentiels, qui formeront la teneur des chapitres suivants, prolongeant les constats initiaux en éclairages sur les préconisations suggérées :

- **3 constats majeurs :**

- **Les comptabilités et évaluations à revoir, déterminant des stratégies de développements diversifiés** : en premier lieu les aides, dans leur critères de pertinence sur une égale prise en compte des revenus à soutenir et des incidences sur les consommations, sur l'organisation des commercialisations, etc.
- **Les articulations à mieux penser et à organiser entre produire, transformer, distribuer** : s'il s'agit de se diriger vers une agriculture européenne vouée à remplir plusieurs fonctions, redevenant le centre d'une ruralité renouvelée, les dissociations et éclatements consécutifs au rôle contraignant pris progressivement par une grande distribution et une industrie agroalimentaire sur les choix de productions agricoles en amont exigent de s'assouplir afin de réintégrer des règles propices au redéploiement de commerces de proximité, et favorables à soutenir les entreprises artisanales qui transforment les matières agricoles en biens de consommation autres que les standards industrialisés.
- **Les incidences juridiques et les implications sur les recherches à obtenir aux échelles européenne et mondiale** : puisque les évolutions des appareils productifs s'infléchissent dans le sens d'une économie de la connaissance à promouvoir, les efforts à consentir dans l'éco - fonctionnalité des produits et services à concevoir exigent une souplesse accrue au niveau des réglementations relatives aux statuts et droits de l'acte d'entreprendre. La finalité d'accroître des capitaux privatisés doit composer avec des rôles d'utilité sociale et de services collectifs

- **Pour les développements des 5 chapitres suivants :**

Ces enjeux majeurs sont présentement absents de la PAC. Notre propos de les y faire figurer à l'occasion du bilan de santé 2008, se traduit dans la suite de ce rapport d'étape par 5 séries de chantiers que nous souhaitons soumettre aux réflexions des professionnels de l'agriculture, aux

responsables de politiques publiques, à toutes instances civiles et citoyennes concernées et engagées dans le suivi des politiques agricoles dans ses liens à l'aménagement territorial et aux emplois à y soutenir comme à y créer. Les 5 chapitres qui suivent sont ainsi consacrés à :

- la mise en scénarios de stratégies qui aménagent des transitions de sortie de la PAC 2003 : sur quels points décisifs intervenir, pour passer de 2 piliers obsolètes à des dynamiques applicables à toutes filières, à toutes entreprises de production, de fabrication, de commercialisation, de services, en relation avec une agriculture éco-durable et porteuse de fonctions sociales et sociétales
- l'explicitation de besoins en outils juridiques qui accompagnent un élargissement de l'agriculture par la valorisation d'activités actuellement paralysées dans leur déploiement
- les informations et éclaircissements requis afin de déployer les thématiques nouvelles créatives en emplois : accroître la place trop mince attribuée dans les reconnaissances publiques à des pratiques et à des créations économiques qui tracent des voies pionnières pour des modalités d'implantation d'une délicate éco – conditionnalité, qui fait difficulté à être respectée dans les actions conventionnelles. De la même façon, l'examen en nombre des initiatives émergentes et innovantes fait ressortir que leur propension à une transversalité, qui répond aux objectifs de multi - fonctionnalité mis en avant par la PAC 2003, engendre par là-même des gisements d'emplois à prospecter –sachant que formations et qualifications restent à ajuster à ces tâches inédites
- l'option de s'appuyer sur une entreprise agricole, au-delà des exploitations familiales en exercice : à partir de confrontations entre une gamme de statuts intervenant en agriculture et autour d'elle, et en préconisant le recours privilégié et généralisable à la formule de la SCIC à propos de productions et services à dimension d'utilité sociale et publique
- le questionnement sur une euro-compatibilité à assurer entre des prospections nationales sur des ressources à intégrer à une nouvelle PAC éco – durable et les positions prises par les autres Etats européens sur le devenir de la PAC : en recherchant comment ont été traduites localement les dispositifs des 1^o et 2^o piliers, une interrogation est à mener sur les revendications émises par les professionnels de l'agriculture et autres acteurs associés à ses enjeux, dans les autres pays d'Europe, face à des intentions manifestées par leurs gouvernements et aux déclarations des autorités des institutions européennes.

III – STRATEGIES ET SCENARISATIONS D'UNE ARTICULATION ENTRE PERFORMANCES ECONOMIQUES ET EMPLOIS : revoir les aides, les cohérences économiques, les accompagnements, les participations des acteurs

III - 1 – Au niveau des aides

III – 1 - 1 – Un état des lieux sur ce qui est du à la PAC et d'autres aides

En effet, recalculer les richesses entraîne de distribuer les moyens d'action (financiers, administratifs et juridiques) au bénéfice des potentiels et gisements de tous les types d'activités agricoles, sans exclusive ni exception ni discriminations issues de pressions d'intérêts corporatistes : en d'autres termes, aligner une réforme de la PAC, dans la logique de celle qui a été élaborée pour 2002 – 2013, sur l'agriculture passée, sur des filières évolutives dans leur caractère

rentable, sur des orientations productivistes contestables dans leurs retombées écologiques et sanitaires, devient de plus en plus incongru, tourne le dos aux défis que doit affronter l'agriculture à partir de 2008, date prévue d'un bilan de santé à mi-parcours

Partant des évaluations collectées dans diverses sources sur les attributions des financements des producteurs issus de la PAC réformée en 2003, il est utile de mettre en regard ces co-financements entre Europe et France, avec des possibilités d'aides, sectorielles ou communes à plusieurs ou toutes filières, consenties dans un cadre national, grâce à des superpositions successives d'appuis aux productions, aux services, aux territoires, dont le total demeure peu explicité.

III – 1 - 2 – Une stratégie pour un passage des DPU insatisfaisantes à des DPU réformées conditionnées sur des emplois, par l'intermédiaire d'aides aux formations insérantes pour des créations innovantes d'activités éco-agricoles

L'analyse des aides, en comparant ce qu'apporte, vis à vis des coûts supportés, une aide aux revenus par rapport aux aides aux prix et à celles qui soutiennent des productions, proposent de mettre en discussion un projet, à inclure dans une PAC éco-durable, d'appui financier aux activités elles-mêmes, en proportion de leur valeur ajoutée, estimée complètement et non bornée aux seuls critères de la comptabilité statistique ; valorisation à conditionner sur les créations d'emplois qualifiés induits à destination de publics en difficultés. Cette dernière contrainte permet de plaider l'introduction d'aides financières ne biaisant pas les règles concurrentielles, puisque l'investissement irait aux efforts de formation de populations non ou peu diplômées ; également aux recherches et développement correspondantes, tournées vers des savoir-faire traditionnels à re-développer à l'aide des moyens et connaissances plus récemment acquises. Inclure ce type d'aide parmi les financements antérieurs anticipe possiblement sur une inflexion à initier dans la conception et la répartition des DPU, à commencer par l'alimentation et l'utilisation de la réserve nationale : consistant à ménager un passage de DPU fixés en 2005, inégaux et trop partiels, à des DPU réformés qui visent des remises en activité de terres laissées en jachères, ou des reconversions selon des modalités favorables à des embauches

III – 1 - 3 – Le cas des aides visant à remédier aux suppressions dans l'emploi industriel, lié à des infléchissements de l'agriculture, ou offrant des solutions à d'autres secteurs

Une partie de l'attention envers les aides aux emplois est à réserver aux pertes émanant d'autres secteurs qu'agricoles : soit éloignés de ce domaine, soit en liaisons indirectes avec lui. En effet, on considérera deux hypothèses :

- soit des suppressions d'emplois situés dans des bassins défavorisés, très peu denses en tissu et en équipements collectifs, faisant l'objet de plans économiques à utilité sociale qui procèdent par extension d'emplois agricoles diversifiés, à partir de potentiels encore inexploités

A l'appui : PSDR et des études sur des filières à promouvoir. Car entrent dans cette catégorie des procédures déjà prévues et lancées de soutien aux exportations, en particulier en direction de PME –ce qui comprend donc des coopératives agricoles, des entreprises travaillant sur des éco-matériaux, etc.

- soit des incidences d'exigences éco – environnementales qui provoquent des baisses dans certaines fabrications chimiques, ou qui poussent à réorganiser des transports, des contextes locaux en raison de pollutions : les résultats de plans sociaux, de reprises d'entreprises par les salariés, et autres démarches pour tenter de remédier à des restructurations, à des délocalisations, sont à évaluer dans leur efficacité. Les sommes investies dans des opérations de reclassement en regard des maigres aboutissements constatés, nous fait conclure de préférer placer un montant équivalent dans les aides aux innovations para-agricoles, en les accompagnant de mises à jour techniques et d'initiations s'enracinant sur les compétences de

personnels licenciés déjà expérimentés. A ce sujet, il y a lieu d'inventorier les perspectives ouvertes par la directive REACH : les informations de notre base de données sur les procédés alternatifs à une chimie « agressive », et ayant reçu un début de mise en œuvre par des micro – entreprises en attente d'être épaulées, forment un corpus à mobiliser sur les créations en milieu rural ou en grande ceinture urbaine qui sont substituables aux fermetures d'entreprises. Notre attention s'est d'ailleurs trouvée alertée sur le sort de nombreuses ZA en état de désaffectation, toutes proches de devenir des friches industrielles : un éco-aménagement du territoire mérite que des collectivités, l'Etat et les agriculteurs de toutes spécialités, se concertent sur un programme de rénovation de ces espaces déjà instaurés.

A l'appui : Nous explorons environ 128 000 questions de députés, avec leurs réponses, formulées au cours de la 12^e législature, de 2002 à 2007. Parmi elles, sont extraites celles qui s'inscrivent dans la problématique des « transitions professionnelles » (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 2 – Au niveau d'actions à engager pour corriger des dysfonctionnements entre productions, transformations, distribution :

Au plan de l'économie, c'est dire qu'elle est à réemboîter dans la complexité des tissus sociaux, dans les gestions globalisées de collectivités. On soulignera combien des dispositions sur lesquelles les différents acteurs sont invités à s'accorder afin d'actualiser une PAC à réformer, valent autant pour le milieu rural que pour les autres espaces, où la présence de services relevant de l'agriculture reste à mieux observer et traiter. Autrement dit, si agriculture multi - fonctionnelle il y a, aux termes de l'esprit qui anime la PAC réformée en 2002, elle ne peut se circonscrire à un occupationnel pour zones rurales dévitalisées, mais elle est à étendre transversalement à tous les lieux de vie, puisque touchant l'alimentation, l'habillement, la construction, l'hygiène, la santé... Végétaux et animaux intervenant dans le fabrication de la plupart des objets de consommation construits et diffusés. Donc, la PAC convient à s'appliquer à un urbanisme lui-même à repenser de par son étalement spatial, qui englobe des zones dotées d'activités agricoles et qui appelle à leur adjoindre des fonctions d'amélioration du mieux vivre ensemble

L'activité agricole chevauche les 3 domaines de l'économie à décroiser pour les unifier : produire des matières premières ne se conçoit pas sans interactions avec les industries et artisanats qui fabriquent des produits de consommation. Egalement, les répartitions spatiales des emplacements de fournisseurs et les situations géographiques des lieux de transformation exigent d'être référées aux points de vente proposés aux acheteurs et consommateurs :

Sans oublier que ne se commercialisent pas seulement des biens matériels : les produits, dans leur utilisation, font appel à un tissu de plus en plus densifié de services, immatériel qui reste à organiser dans les formations, les recrutements, les carrières.

III – 2 - 1 – Les enjeux de la mobilité à structurer entre pôles de production, de transformation et de distribution : distances et proximités à réaménager

III – 2 – 1 - 1 – : Produire un état des lieux le plus précis possible sur le tissu existant des commerces de proximité : AMAP, réseaux de cafés et de lieux de restauration conviviaux, routes touristiques de produits spécifiques, marchés, salons...

A l'appui : Examen des salons bio décentralisés, par le portail « Intelligence Verte » et des coordinations d'organismes (SPAS) ; outre ceux du développement durable que met sur pied notre partenaire MLG Consulting dans une dizaine de grandes villes

Veille sur les créations d'initiatives locales les plus récentes : une liste des intitulés de structures, classées par champs d'activités, donne un aperçu de la densité des aspirations répandues parmi les consom'acteurs à affirmer activement leur volonté d'autres fonctionnements économiques, à commencer par ceux de la diffusion des produits paysans (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 2 – 1 - 2 – : Prévoir des moments de concertation entre producteurs, transformateurs et distributeurs en vue de mieux rétribuer les artisans, le petit commerce, les salariés de la vente et de la restauration

Les accords et contractualisations , dans le privé associatif et dans le privatisé lucratif, parce que les activités et les acteurs sont redevables des aides financières consenties par la PAC et par des plans nationaux (air, eau, santé), ont à concilier les intérêts particuliers avec les avis des citoyens contribuables, des élus gestionnaires d'équipements de voirie, des représentants de salariés, des administrations chargées de contrôler la conformité des négoce, et des professionnels associés indirectement aux actes commerciaux d'une secteur (entre autres les transports, relativement à une diversification incontournable à instaurer dans les modalités d'acheminement)

III – 2 - 2 – En quoi le redéploiement des conditions de fabrication entre industriels et artisans, et de commercialisation entre hyper et supermarchés et commerces de proximité, concerne au premier chef les producteurs agricoles : adapter les 2 piliers de la PAC aux logiques de territoires (A venir)

III – 3 – Au niveau d'une indispensable extension des programmes de recherche – développement vers des dimensions techniques actualisant les patrimoines de savoirs et savoir – faire, et non assimilables aux seules inventions technologiques

La détection et l'accompagnement de créations d'emplois correspondant à un renouvellement des métiers de l'agriculture : inventorier des gisements méconnus en clarifiant les caractéristiques professionnelles

A noter que l'invention agronomique proprement dite est déclarée en panne par les experts en bio-agronomie...

III – 3 - 1 – Obtenir une reconnaissance de patrimoines techniques traditionnels que les acteurs d'une agriculture durable réactualisent

Une multi - fonctionnalité, écologiquement conditionnelle, réclame de faire une part égale à toutes les possibilités techniques de développement sur les matières agricoles, les conditions de production, les procédés de fabrication. L'esprit de la directive REACH demande d'accompagner les créations originales en agro-biologie au même titre que les expérimentations en technologies industrielles

III – 3 – 1 - 1 – : Prévenir ou soigner le monopole inconsideré dont jouit une hystérie de la performance technologique, au détriment de pistes techniques fécondes

L'approche technologique des innovations est à soumettre à un principe de précaution dans le sens d'une veille sur des dérives technocratiques, et des tentations de jouer à « l'apprenti sorcier » . Outre que les fixations d'ordre obsessionnel sur des augmentations hypertrophiées de notre puissances de contrôle sur les processus aux échelles nanoscopiques, en se faisant croire qu'elles solutionnent le tout ou l'essentiel des besoins vitaux massifs au niveau planétaire, relève d'une extrapolation non rationnelle, sur des « ruptures d'échelles » actuellement au-delà de notre champ de compréhension –donc dépassant plus encore notre maîtrise possible au plan pragmatique. L'argument selon lequel des modes de production agricoles hérités de la paysannerie et de l'artisanat agronomique, n'aurait pas la capacité de satisfaire aux quantités nécessaires pour être distribuées à des milliards de consommateurs, se retourne contre les tenants de l'hypothèse technologique : elles ne répond pas à l'objection de la solvabilité de clients à titre payant –écouter le mutisme des partisans de la stratégie OGM sur ce point- ; elle se tait sur la discontinuité qui

règne entre le microscopique du laboratoire et le macroscopique des produits finis à grande diffusion, outre les mésoscopies intermédiaires, qui engagent une complexité non calculable, par opposition à la simplicité de moins de 3 paramètres auxquels se limitent les expérimentations...

III – 32 – 1 - 2 – Les ouvertures des recherches et développements à des techniques paysannes et artisanales restant encore à estimer dans leur productivité, concernent également une orientation bio et les maintiens ou émergences nouvelles de ressources locales de qualité

Sont visés ici les produits de proximité et des terroirs : châtaignes, olives, pruneau, etc. En lien avec les questions de labels et d'appellations

A l'appui : Exploration du portail européen « CORDIS », consacré à la recherche & développement, sur les proportions observables entre les programmes portant sur les technologies de pointe appliquées au domaine agricole, et des cas de soutiens à des initiatives impliquant des valorisations de techniques traditionnelles re-visitées (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 3 - 2 – La revalorisation de modes de production et de transformation à faire coexister avec l'intensif et l'agroalimentaire industriel, va de pair avec l'exigence de promotion déclarée au sujet des PME et TPE

III – 3 – 2 - 1 – Penser au-delà des pôles de compétitivité :

Cette perspective fait l'objet de la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne : il semble que les dispositifs de la PAC 2003 demeurent disjoints ou éloignés des moyens d'action émanant de ces programmes européens. L'inspection des prévisionnels sur les MAE dans le PDRH manifestent trop peu de liaisons avec cette dimension des innovations : sauf pour ce qui est de « pôles de compétitivité ». Précisément, les aménagements technologiques comme les appuis aux exportations pour PME, bien évidemment à encourager, ne dispensent surtout pas de vouer la PAC à une attention équivalente envers les autres mesures de développement local, qui concourent aux améliorations de l'agriculture qualitative : ainsi des « pôles d'excellence rurale », mais aussi des « systèmes productifs locaux » ; en ajoutant les « pôles d'économie du patrimoine » qui recèlent de nombreuses expériences de revitalisation en modes de cuisine locaux, en bâti utilisant des matériaux d'une agriculture industrielle, etc.

III – 3 – 2 - 2 – Inscrire les revalorisations de modes techniques de production, de transformation, de distribution dans un ré-encastrement de l'économie dans le social et dans l'environnemental :

En même temps qu'un suivi est à effectuer sur l'investissement des entreprises transnationales sur le développement durable, une place suffisante est à réserver à une option distincte de la logique de marchés de l'environnement à conquérir : le concept de « l'économie dans l'environnement » motive de situer les créations en multi - fonctionnalité éco-conditionnelle parmi les aménagements partiels de l'économie de l'environnement.

Plus largement, une convergence entre les 2 piliers de la PAC initiant sa réforme dans le sens d'une éco – durabilité, invite à rassembler l'économie dans l'environnement, la stratégie de Lisbonne et un ré- emboîtement de l'économie dans le social –concevant pleinement la RSE-, dans une économie de la connaissance. Prévention sanitaire, gestion des emballages dès l'amont, études d'éco – fonctionnalité au niveau de la conception de produits, en particulier sur leur rendement énergétique, forment autant de sujets correspondants à une telle économie : les mesures de la PAC actuelle en demeurent encore très éloignés, tout en affichant des principes qui, pourtant, ne sont opérationnels que si on raisonne en fonction des productions agricoles et induites d'elles organisées par interventions en amont.

A l'appui : Les travaux et ouvrages de Jean-Marie Harribey ; les analyses de Geneviève AZAM –et les études d'un groupe de chercheurs du CNAM autour de Polanyi- sur l'économie de la connaissance
A l'appui : Exemple d'un rapport du CES sur les cultures non alimentaires, qui indique les potentiels d'emballages plastiques végétaux

III - 4 – Au niveau d'une gouvernance et d'une culture collective de concertation, conditions d'une fonctionnalité économique : assurer des échanges interactifs entre professionnels, décideurs, publics

Faire coexister techniques traditionnelles et technologies modernistes conditionne la durabilité agricole, par le concours de tous les métiers

Motiver à des dynamiques efficaces passe par un décloisonnement des informations et une ouverture des participations : ressources environnementales et humaines ont à circuler entre toutes les catégories d'acteurs appliqués à les susciter

Indicateur des hypertrophies au niveau des observatoires : tout en considérant que chaque organisme détient sa raison d'exister, et que l'on n'a pas à procéder par des suppressions par trop aléatoires dans leurs justifications, il est impératif d'établir une coordination entre tous ces outils : non pas en ajoutant une autorité de surplomb mais en suscitant les occasions régulières de rencontres et d'échanges entre elles –et d'abord au moyen d'un portail gouvernemental qui les fasse toutes figurer, contribuer, mutualiser leurs données et réflexions

III – 4 - 1 – La variété et la densité des programmes d'action territoriales est à rapporter à la PAC

Les coopérations intercommunales, depuis les plans d'aménagements ruraux dès 1975, les contrats régionaux, les SIVU et SIVOM, en passant par les expériences Leader, jusqu'aux constitutions de Pays et aux plus récentes utilisations des FSE, ont élaboré une trame extrêmement dense d'aménagements, d'impulsions aux micro - projets locaux, d'accueils aux créateurs ou à des essaimages d'entreprises, etc. Prétendre prendre en compte un 2° pilier de la PAC sans y intégrer toutes ces dynamiques, tous ces gisements d'emplois sur des cultures, des élevages, des fabrications, des circuits de diffusion, revient à rendre inopérante la participation européenne dans la rénovation des espaces autour d'une agriculture élargie dans ses missions...

Ici prend place une réflexion sur l'usage irréflecté de l'appellation « d'immatériel » à propos de services se rapportant aux paysages –ce que nous approfondissons sous l'angle juridique au Chapitre IV, en ce que priver de possibilités marchandes cette économie à part entière la cantonnerait dans un sous-statut et un misérabilisme inadmissibles. Ainsi que le montre notre développement ci-après sur les entreprises solidaires, les paysages dépendent du tourisme vert, des actions patrimoniales, de sports et de loisirs, mais aussi de productions en énergies renouvelables, en matériaux de construction, etc. Les finalités d'utilité collective et sociale de cette économie, à l'opposé des désirs de croissances en capitaux privatisés, la situe dans un non lucratif mais qui se doit de procéder à des actes marchands sous peine de dépendre des aumônes publiques

A l'appui : La consultation d'environ 300 Agendas 21 permet, provisoirement, de retenir ceux qui ont prévu des mesures et des dispositifs impliquant l'agriculture. Outre les appuis directs, s'étendant d'ailleurs à des circuits courts de commercialisation pour des produits bio, on note toute une gamme d'actions en milieu urbain –tel le traitement des espaces verts, le développement de jardins en ville-, mais aussi la part de marchés publics à orienter vers des approvisionnements écologiquement et socialement corrects, la part de tourisme qui recoupe l'éducation à l'agriculture, les soins aux animaux, les accompagnements de mesures sanitaires, etc. La quantité et la qualité de ces initiatives territoriales conforte notre diagnostic sur des « petites filières méconnues » que la PAC ne peut ni ne doit laisser écartées de ses décisions (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 - 2 – La vitalité et les compétences d’organisations civiles et professionnelles qui s’évertuent à instaurer une agriculture durable :

A ce moment de notre travail, nous nous bornons à répercuter les résultats de travaux réalisés par les 2 structures avec lesquelles nous entretenons des contacts :

- La FNAB : l’immédiat de ce collectif réside dans les inquiétudes suscitées par la préparation, orchestrée par le MAP, d’un « plan bio » censé mettre en application les décisions du Grenelle de l’environnement
- Le RAD : nous recourons à ses explicitations sur les conséquences à évaluer à propos des choix entre modes d’exploitation, à savoir, le « raisonné », le « bio »
Le mouvement de l’agriculture durable associant de multiples participants, nous sommes amenés à obtenir des informations provenant de réseaux eux-mêmes fournis en liens avec des agriculteurs et leurs accompagnateurs citoyens : citons l’Intelligence Verte et Cohérences

III – 4 - 3 – Une masse de novations et émergences inspirées par une économie solidaire, dont l’essor en termes de créations reste méconnu, réclame un éclairage et des efforts d’accompagnement à joindre aux apports des autres catégories d’acteurs

III – 4 – 3 - 1 – La richesse d’une économie solidaire novatrice a suscité de répartir les créations d’activités selon 30 champs, dont la plupart se relie au multifonctionnel d’une agriculture relevant de la PAC

A l’appui : Une veille continue sur les déclarations d’associations nous permet de découvrir un échantillonnage d’actions organisées ayant émergé entre mars 2007 et mars 2008 –ayant prévu de le confronter, dans la suite de notre recherche, avec les repérages opérés annuellement, c’est-à-dire 2005 et 2006 (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 – 3 - 2 – Le caractère novateur des créations solidaires les étend à d’autres perspectives que réparatrices ou « immatérielles », car leur portée prospective répond aux dynamiques à conforter et à accroître dans les territoires

A l’appui : Parmi les quelques 500 réseaux les plus représentatifs des créations solidaires, sont à mentionner des exemples entrant particulièrement en relation directe avec les perspectives d’une PAC éco-durable (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 - 4 – Contribuer à favoriser une gestion démocratique des tensions entre intérêts divergents, sur des sujets à polémiques

III – 4 – 4 - 1 – Les agrocarburants

Leur impact négatif et leurs médiocres rendements énergétiques tendent à écarter cette solution, du moins au niveau de la première génération, prématurément promue en planche de salut pour les revenus agricoles.... Reste à voir la deuxième génération, pour laquelle sont à discuter les meilleures utilisations de la biomasse, alternatives aux consommations énergétiques.

A valoriser : l’huile végétale pure, dans son usage au niveau des exploitations qu’elle rend autonomes...

A l’appui : Un inventaire du Forum consultatif lancé par le MEDAD à l’occasion du Grenelle de l’environnement dans sa deuxième phase, est en cours d’exécution : il porte sur le Groupe 1, abordant l’efficacité énergétique, et à ce titre mentionnant les argumentations développées par les intervenants sur l’intérêt écologique et économique de cette agro – filière. (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 – 4 – 2 – Les OGM

L'urgence réside en premier lieu dans les expertises, restant à effectuer, sur les impacts environnementaux des cultures en plein champ : si elles manquent, c'est aussi en raison de la négligence à assurer la science de la vie et de la terre en entier...

A l'appui : Une lecture détaillée des contributions d'internautes au Forum consultatif lancé par le MEDAD à l'occasion du Grenelle de l'environnement dans sa deuxième phase, est effectuée par Cheminements : afin d'y trier et d'en extraire comment se distribuent les avis argumentés au sujet de la dangerosité ou de l'innocuité des expérimentations OGM en plein champ ; ainsi que sur les tolérances aux OGM décidées par les pouvoirs publics (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 – 4 – 3 – Le traitement des déchets, dont par incinération

A l'appui : Le Forum consultatif lancé par le MEDAD à l'occasion du Grenelle de l'environnement dans sa deuxième phase, est également mis à contribution, puisqu'un inter-groupe spécifique a été initié sur cette seule question des déchets.

III – 4 – 4 – 4 – Les conduites addictives liées aux consommations de produits issus d'activités agricoles :

Tout un ensemble de consommations engageant l'agriculture sont impliquées dans ce qui se regroupe dans une sorte de dossier de santé publique :

- le « sucré – salé » excessivement introduit dans des aliments et boissons séductrices, appellent une stratégie préventive et curative à mener, en fonction de leurs incidences sur l'obésité, le diabète, les troubles cardio – vasculaires
- les usages d'alcool et de tabac, même réglementés dans leur consommation en lieux publics, représentent deux filières de la PAC pour lesquelles des « transitions » demeurent à discuter, à évaluer, à accompagner
- les substances classées comme drogues sont également impliquées : bien que non produites nationalement, leur commerce illicite interpelle sur la faisabilité de s'opposer à des circulations délictueuses de produits. (La question des fraudes s'appliquant également à l'écoulement des produits agricoles : par la fiabilité des étiquetages...)

A l'appui : Site Cheminements – Rubrique dans « 4 chemins » sur « Sujets à polémiques » ; Forum du Grenelle, par revue et classement des contributions sur les OGM, les déchets, les agrocarburants ; les questions de parlementaires relatives aux toxicologies, aux maladies liées à l'alimentation (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

III – 4 - 5 – Identification de 5 obstacles, aux enquêtes comme aux remontées de revendications, et qui appellent des stratégies de réponses à leur apporter

Dans la logique de dialogues citoyens à obtenir par décloisonnements et contournements de résistances d'une « solidarité mécanique » d'appartenances à des appareils, des idéologies, nous indiquons des sujets de prospective à assumer, pour lesquels déployer des stratégies de communication à inventer. Sans ces efforts, il est à craindre que les satisfactions d'ordre collectif demeurent lettre morte, brisées par les divisions que nous souhaitons affronter

III – 4 – 5 - 1 – Les pressions de lobbies

III – 4 – 5 - 2 – Les relais assurés de façon insidieuse par des lobbies au sein d’organisations professionnelles, et qui font passer des corporatismes avant l’intérêt général

III – 4 – 5 - 3 – Les syndicats non agricoles, éloignés des préoccupations sur production et services en agriculture et sur le rural, et pourtant impliqués sur l’emploi, la qualité de vie, la santé, les services

III – 4 – 5 - 4 – Les ONG et leurs cloisonnements

III – 4 – 5 - 5 – Les carences dans les prises de responsabilités de la part des acteurs politiques nationaux (gouvernement et partis)

III – 4 - 6 – Améliorer la gouvernance dans le cadre d’une PAC éco-durable est à adosser sur un développement à programmer au niveau d’actions continues des moyens de communication auprès des populations, des pouvoirs publics, des entreprises

III – 4 – 6 - 1 – Les apports spécifiques à la gamme de multi-médias

III – 4 – 6 - 2 – Les coopérations impliquées et à mieux renforcer entre communications médiatiques, éducation, enseignement

III – 4 – 6 - 3 – Une culture commune à faire émerger sur les tenants et aboutissants de la nutrition, des matériaux écologiques, de la santé publique, et toutes autres questions engageant les participations de **consom’acteurs citoyens**

Lorsqu’on évoque une Responsabilité Sociale des Entreprises, il convient de l’étendre aux communications sur les bonnes pratiques, incluant un travail critique, ce qui requiert des organes de presse indépendants dotés d’une audience suffisante, ce qui n’est pas le cas présent...

IV – LA DIMENSION JURIDIQUE DES REFORMES A ENTRENDRE SUR LA PAC : les droits sur la concurrence sont à repenser afin d’accéder à une liberté d’entreprendre qui reconnaisse un marchand non lucratif source des emplois novateurs

Un chantier , national et européen, est à engager, sur des réformes radicales à introduire dans le droit, si l’on tient à doter les dynamiques économiques créatrices d’emplois d’une reconnaissance juridique

N’étant pas juriste, nos problématiques ébauchées ci-après demeurent à étayer, en consultant des professionnels du droit. A ce moment de notre réflexion, il s’agit de répercuter des perspectives provenant de 3 sources :

- La participation de l’auteur de ce rapport à la préparation d’une loi cadre sur l’économie solidaire, lors de sa mission au Secrétariat d’Etat à l’Economie Solidaire entre 2000 et 2002 ; les thématiques présentées ici étant héritées des séances de consultations avec les organisations professionnelles de tous domaines et avec des administrations de l’Etat

- La formation de l'auteur de ce rapport en sociologie : ce qui recouvre la référence à L Lévy-Brühl (article sur « La sociologie du droit », dans le « Traité de sociologie » coordonné par G. Gurvitch) : cet auteur distingue 4 sources au droit, tel qu'il se réalise dans les sociétés, à savoir la loi, la coutume, la jurisprudence et la doctrine. Eu égard à la seule considération des législations que pratiquent les juristes, ré-encadrer le droit dans sa complétude sociologique modifie profondément un libéralisme économique, en poussant à le rendre compatible avec les exigences de développement durable
- Les documents distribués lors d'un colloque organisé par l'Ordre des avocats de Rennes, le 08 septembre 2006, consacré à « Quel cap pour la PAC » : ont été particulièrement utilisées pour alimenter notre rapport, les communications sur « Les effets de la PAC sur la politique foncière » (Bernard Peignot), sur « L'entreprise agricole » (Jean Brouillet), sur « La réforme intermédiaire de la PAC – les DPU dans le royaume d'Espagne » (Emilio Vieira Jiménez-Ontiveros) et sur « De la dernière à la prochaine réforme de la PAC : l'évolutionnisme permanent de la PAC » (Yves Petit)

IV - 1 – Séparer compétition et concurrence : les émulations constructives ont à être protégées des stratégies agressives de conquêtes de marchés lucratifs

IV – 1 - 1 – Les enseignements de la sociologie du droit : raisonner sur 4 sources et non sur la seule légalité, amène à réguler les institutions et les mœurs, en explicitant la montée récente des pressions coutumières dans l'exercice des concurrences

IV – 1 - 2 – Agir sur la coutume sans la nier mais en la rendant transparente

Applicable en priorité au lobbying et aux « marges arrières » de la grande distribution

IV – 2 – Séparer les activités marchandes du seul cas particulier du privatisé lucratif

IV – 2 - 1 – L'emprise d'une logique juridique anglo – saxonne est à restreindre au nom d'un pluralisme essentiel au droit

IV – 2 - 2 – L'impact dans le champ d'une économie des créations culturelles, d'une refonte des règles de la commercialisation,

Avancer dans le sens d'une concurrence ajustée sur les finalités des entreprises –soit capitalistes, soit d'intérêt général, soit d'utilité sociale

Prêter une attention particulièrement soutenue à la protection des œuvres et au droit de breveter

Rappel : les règles d'attribution de droits à émission, pour les radios et télévisions de proximité, territoriales comme associatives, ont besoin de rééquilibrer les autorisations accordées aux organes de presse à but lucratif avec les moyens de communication à considérer au titre de services publics attachés à promouvoir les dynamiques locales, donc jouant un rôle majeur auprès des paysans, artisans et commerçants de proximité. On soulignera combien ce raisonnement entre dans les contenus d'un 2^o pilier tel que posé par la PAC 2003... alors que l'on ne trouve aucune trace, aucune allusion, sur la portée des médias dans la propagation des soutiens utiles aux économies locales à vocation agricole...

V – ECLAIRCISSEMENTS SUR DES THEMATIQUES CREATIVES EN EMPLOIS AGRICOLES : quelques-unes des pistes du développement agro-rural social et écologique à promouvoir et à pérenniser, dans le cadre d'une PAC éco-durable

Nous présenterons très brièvement, sous forme de listing, sans fournir ici en détail les données et argumentations sur les aspects qui justifient de les considérer comme pleinement agricoles, les principales thématiques créatrices d'emplois que nous avons rassemblées en recherchant les initiatives locales qui se rattachent à l'agricole

V – 1 - Le traitement des régions « ultrapériphériques »

Vouloir une inclusion répondant aux principes du développement durable, au-delà des insertions et d'une « intégration » suspecte de prolonger les colonialismes. Rompre avec un pseudo – assistanat qui accroît dépendances et dévalorisations

A l'appui : Nous signalerons que les interventions de députés des territoires et départements d'Outre Mer font l'objet d'une lecture commentée ; un premier contact a été pris, évoquant des échanges suivis à construire avec les représentants de ces régions, qui sont à privilégier en raison des croisements dans leurs appartenances, de leurs identités plurielles, à la charnière de pays du Sud et de leur métropole. La problématique d'inclusion formulée par Madame Taubira, au-delà des « insertions » et « intégrations » trop floues et trop partielles, ouvre sur orientations propres à inspirer le redéploiement des efforts pour relancer un rural sacrifié par une agriculture industrialisée. (Le CES a d'ailleurs signifié le caractère moteur de ces territoires, en produisant une gamme d'études couvrant l'ensemble des domaines à considérer dans le développement)

V – 2 - Notre contribution au Groupe de Travail N°4 du Grenelle de l'environnement

Nous agrémentons le récapitulatif de gisements particulièrement fournis, que notre centre de ressources a permis de détecter et de suivre, en réunissant un maximum de références sur les entreprises et activités qui s'y développent, à l'aide des extraits empruntés à la contribution que nous avons constituée à l'adresse du Groupe de travail sur l'agriculture au sein de l'Alliance pour la planète. Il nous paraît, en effet, que le volume de chaque « Carnet de route », que nous tenons à jour autour de chaque thématique novatrice créatrice d'emplois, est trop ample et trop complexe par ses facettes diversifiées, ses extensions transversales, pour se prêter à un rapport d'étape que nous avons voulu condensé.

Les incidences de la transversalité, appliquée à des entreprises intervenant dans une éducation à la santé, le logement social par éco-constructions et réhabilitations de HQE, les productions et commercialisations de textiles bio, les animations inscrites dans un tourisme vert de proximité, la gestion de lieux conviviaux et la participation aux entretiens sur des zones à risques (inondations, incendies) : toutes ces dynamiques, lorsqu'on travaille à faire circuler les informations sur elles, et à accroître les moments de les rencontrer, de susciter des mutualisations entre elles, sont aptes à édifier le socle d'un tissu collectif

V – 2 - 1 – Articuler rigoureusement l’alimentaire et la nutrition ; comprenant le cas des addictions, jusqu’à la délicate question de la toxicologie, en passant par les alcools et le tabac

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l’Alliance pour la planète (Grenelle de l’environnement) :

Rendre durables les échanges -sans oublier les organismes déjà existants!- permet de lier les prospectives sur productions saines et leur distribution, aux enjeux majeurs sur santé, lien social, formations et emplois : alimentation et boisson chez les jeunes se relie aux thèmes de la toxicomanie, de l’alcool, du tabac, à traiter en même temps que les maladies cardio – vasculaires, le diabète, l’obésité, certains cancers (Y comprenant l’excès médicamenteux, les suicides et dépressions).

De tels sujets, délicats à prendre en compte, ne sont pourtant pas à mettre sous l’éteignoir, sous peine de réveils brutaux, ce qu’illustre la prise de conscience d’un « sucré - salé » payé chèrement par les handicaps dus à la surcharge pondérale. De la « Croix d’Or » aux investigations sur des cancers (celui du côlon ?), nous nous sommes attachés à relever les interventions de députés (en attendant de passer aux sénateurs), qui appellent à mieux et plus associer le corps social aux organisations préventives et curatives.

Précisons que le dossier de l’économie maffieuse, profitant des cultures et commerces illicites de plantes rend soucieux, par l’expansion progressive et l’implantation dont il jouit et dont on ignore les enracinements... Pour notre part, les filières des toxicomanies présentent une parenté étroite avec l’enjeu de la transparence au sujet des produits alimentaires et médicamenteux : des comportements sans scrupules constatés à l’occasion d’affaires d’intoxications jettent le trouble sur la confiance qui doit présider aux échanges marchands...

V – 2 - 2 – Place et rôle des marchés publics ; plus largement, les obligations incitatives d’un « État exemplaire »

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l’Alliance pour la planète (Grenelle de l’environnement) :

Les représentants des pouvoirs publics sont mis en position de clients privilégiés, en raison de leur mission d’exemplarité qu’ils ont à déployer, avec l’impact éducatif que cela suppose dans le champ des lieux et services publics dont ils sont responsables. Par conséquent, État et collectivités territoriales auraient à s’engager dans une Conférence transversale, regroupant tous les produits concevables dont il faut préserver l’innocuité, par exemple en s’appuyant sur ce qui a été fixé dans le domaine du jouet pour enfants. Sont alors impliquées les filières des nettoyeurs, de l’hygiène, des textiles, du mobilier et des matériaux de construction... des espaces verts, vaste secteur ! De façon analogue à une filière biologique et à son label, transversal entre fruits, légumes, céréales, viandes, lait, etc., il est concevable d’institutionnaliser une filière de l’agro-industriel bio, à doter d’un label en même temps que des conditions particulières pour qu’elle figure dans les marchés publics soit définie entre fournisseurs et acheteurs.

Un estimation des subventions annuelles versées aux RIAs, que nous achevons de construire, fournit une base volumétrique des potentiels d’un marché public qui demande de se voir structurer. Un rapide relevé des subventions versées aux seules associations de gestion des restaurants administratifs (RIA), fait estimer à un total reçu nationalement, de l’ordre de 15 000 000 d’euros par an, entre 1999 et 2004. La production bio reste à élargir : vers un agro-industriel bio, comprenant mobilier en bois naturel, textiles à fibres bio (laine, coton), produits d’hygiène et d’entretien (huiles corporelles). Ce qui amène à intégrer des produits du Commerce équitable aux produits agricoles bio locaux

Compte tenu que les approvisionnements en produits destinés à des établissements publics passent par des commandes groupées nationalement, une mesure globale sur des marchés publics « à valeurs ajoutées environnementales » demande de diversifier les procédures : voir en particulier le cas du papier recyclé (la filière papier étant, elle, à inclure dans un « plan - programme de développement forestier » ?)

V – 2 - 3 – L’importance économique et sociétale des animaux de compagnie Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l’Alliance pour la planète (Grenelle de l’environnement) :

Les animaux d’agrément (aliments, soins vétérinaires, équipements, accueils et refuges) aux loisirs équestres s’ajoutent les animaux de compagnie, les zoos, etc. Où s’arrêter ? Car si l’on songe aux courses hippiques, chacun voit que la masse financière en jeu (!) est considérable : selon FR3 du 20.07, pour la seule Basse Normandie, l’économie des courses hippiques représente 63 millions d’euros. Plus encore, à propos d’animaux de compagnie : une information récente diffusée lors d’un JT évaluée à 45 milliards de dollars aux USA le marché des gadgets pour chiens et chats !!... avec une croissance annuelle supérieure à celle des vêtements pour enfants ! Lorsqu’on parle d’environnement, du rural et de l’urbain, il convient de s’arrêter sur l’attention que mérite la gestion des animaux de compagnie.

V – 2 - 4 – Favoriser l’émergence de « services publics de tiers secteur »

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l’Alliance pour la planète (Grenelle de l’environnement) :

Ici, selon nous, la transversalité prend tout son sens : par une ouverture des besoins en consommation courante quotidienne (alimentation, santé, habitat, habillement), sur des services collectifs qui supposent désormais d’instaurer des coopérations entre parties concernées. Les enjeux d’une distribution de proximité consacrée aux produits de terroir comme à ceux des entreprises à vocation sociale et solidaire ne saurait se traiter à l’écart des chantiers d’éducation populaire et environnementaux, engagés auprès de collectivités pour assumer la valorisation de zones en difficulté ; ceci élargit à une agriculture tournée vers d’autres finalités que lucratives et corporatistes. Mentionnons deux membres de Cheminements positionnés sur ce créneau, en plein essor : ANDESS (Association Nationale de Développement des Epicerie Sociales et Solidaires”), travaillant actuellement à installer des plate-formes régionales, chacune collectant et redistribuant les approvisionnements aux épicerie locales ; et TEREM, essaimant à l’échelle européenne son dispositif de Boutiques pédagogiques, formant à la vente tout en écoulant les productions du commerce équitable, élargi aux entreprises du secteur protégé (quelques centaines de CAT et Ateliers Protégés).

On illustrera notre propos en se référant au rapport 2007, présenté par François Heyman, sur « Quels besoins en services pour l’agriculture du XXI^e siècle ? », et qui regroupe environnement, santé, énergie et chimie verte, formation, recherche et enseignement, distribution, dans une approche qui appelle une révision en profondeur de la sectorisation inappropriée qui règne encore sur les programmes et politiques de développement. Une cohérence holistique et des cohésions à toutes échelles s’imposent désormais comme exigences irréversibles, dans un contexte d’Europe et de mondialisation, sans quoi celles-ci se verront acculées à des impasses de violences et de catastrophes résultant d’une ignorance du local et des niveaux intermédiaires. Productions et services sont désormais interdépendants, donc non à traiter séparément dès l’élaboration de mesures d’ordre socio – environnemental. Selon la même démarche, l’organisation de productions alimentaires ne se dissociant pas de la gestion des ressources, la mission d’occupation des sols justifie d’ouvrir les services de protection sanitaire, attachés à contrôler la qualité de la nourriture et à veiller sur la salubrité et à la santé publiques, sur la protection civile des environnements, jusqu’à s’appliquer à un sécuritaire entendu comme prévention des inondations et incendies.

V – 2 - 5 – Une biodiversité à mettre en relation avec des chantiers décisifs : la gestion des semences et le traitement des proliférations

D’une part, autour et à partir de l’innovation conduite depuis longtemps par « Kokopelli », qui recense, cultive et commercialise des graines de plantes traditionnelles, destinées à tout public, mais qui se voit en butte à des refus de reconnaissance de la part de l’Etat, partenaire en cela de transnationales semencières qui tiennent à contrôler tout le marché de la graine : nous relayions l’action qui fait suite à la récente condamnation de l’association, et qui propose « d’adopter une graine ». Cette initiative s’inscrit dans le comptage des richesses (Un « printemps des richesses » inclura une « graine de richesses » co-organisé par Cheminements et les AMAP Ile de France) : la dimension agricole des graines, diffusées auprès de jardiniers citoyens et consommateurs, se double de la dimension culturelle du patrimoine grainetier accumulé par l’histoire paysanne, et que Kokopelli s’efforce de maintenir vivant et actif. Ainsi, en déployant, autour de plantes cultivées, les

traces et témoignages de bénéfiques qu'elles apportent à des régions, des populations, nous contribuons avec Kokopelli à placer l'enjeu des semences au cœur d'une agriculture et d'une PAC à revoir en profondeur dans un sens paysan et local, rural comme urbain...

Pour ce qui est des dérèglements dans les écosystèmes, sources d'invasions d'espaces, que des espèces privées de prédateurs occasionnent, il convient, à notre sens, de les aborder par le biais de conceptions à réviser sur le concept de « parasites », ce qui fait élargir la question au phytosanitaire et aux choix pour traiter les espèces cultivées. Là encore, nous nous appuyons sur des « lanceurs d'alerte », comprenant les députés enquêtés par leurs questions : étourneaux, cormorans, sangliers, renards, etc. – la liste est longue, jusqu'à des « baccharis » dont j'avoue ignorer s'il s'agit de végétaux ou d'animaux, en passant par ce « frelon asiatique » qui défraie la chronique- ; ils prennent place auprès des chats errants comme déséquilibres à traiter, qui engagent une agriculture qui est trop longtemps demeurée à l'écart de ses responsabilités. On n'oubliera pas les excès de populations dans les étangs, outre les algues vertes : chasse et pêche bien comprises ont un rôle civique à jouer ici, sur certains aspects de l'entretien des sites.

V – 2 - 6 – Allier étroitement le transformation de matières alimentaires à la production

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l'Alliance pour la planète (Grenelle de l'environnement) :

De ce schéma d'une agriculture adaptée aux besoins fondamentaux des hommes et des milieux de vie, nous retirons la nécessité de conclure une série de programmes européens en R & D sur la remise à plat de normes de salubrité dans les fabrications, aussi bien d'aliments que d'habitats, de biens d'équipement. En d'autres termes, la réglementation sanitaire sur la transformation alimentaire doit se voir réexaminer, de façon à assurer sa place indispensable à l'artisanat traditionnel en ce domaine de matières culinaires et de produits cuisinés. Des siècles et millénaires de garanties acquises (voir les fromages, les plats régionaux – nationaux comme étrangers, européens et exotiques, devenus courants dans l'alimentation de chaque pays : couscous, paella, choucroute, cassoulet, et. !- y compris les charcuteries, le débit des viandes) ont établi la fiabilité de procédures et recettes : nos instances de recherche, de certification et de contrôle ont désormais à se fixer la tâche d'analyser les fondements biologiques de la qualité nutritionnelle recelée par ce patrimoine, afin de traduire cette connaissance en consignes formalisées utilisées pour rédiger les cahiers des charges.

Une telle innovation dans la reconnaissance des techniques, que des fuites en avant technologiques tendent, par des hypertrophies qui génèrent des dérives technocratiques, à étouffer jusqu'à laisser craindre leur extinction, permet de donner pleinement sens à la stratégie de Lisbonne, au lieu d'enfermer cette dernière dans une étroitesse de vues soumises aux seules pressions de lobbies.

Notre préconisation présuppose d'amorcer une re-considération de la statistique économique, nationalement et internationalement, en accordant à cette recherche, qui conditionne la justesse des aides que les États veulent fournir aux innovations, une place prioritaire : il s'agit d'évaluer avec rigueur des richesses infiniment plus dispersées et diversifiées que le créneau restreint de quelques secteurs phares qui éclipsent une grosse part de l'activité économique. Ce n'est qu'à partir de l'inventaire refusé jusqu'ici sur les artisanats, les entreprises associatives, et toute une économie domestico – familiale à portée collective, que les soutiens aux techniques traditionnelles de fabrication, d'animation territoriale, d'échages marchands, sont structurables par réglementations, accompagnables par recherches, formations et enseignements correspondantes

V – 2 - 7 – Un bio industriel, dans le textile, l'habitat, le nettoyage, l'hygiène... Étendant les marchés publics d'un « état et collectivités exemplaires » à l'utilisation de matériaux « propres »

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l'Alliance pour la planète (Grenelle de l'environnement) :

De proche en proche, en adjoignant les actions de Parcs Naturels Régionaux (cf. “Les Blongios” en Avesnois) et en opérant un inventaire des réalisations menées avec les projets Leader sur ces thèmes (mobilisés avec les MAE), on en viendrait à élaborer un schéma articulant l'entretien des paysages avec

des restaurations immobilières du patrimoine local. Nous renvoyons au rapport du CES en 2006, présenté par Michel de Beaumesnil : « Un atout pour le monde rural : la valorisation du bâti agricole ». Et on pense, parmi les réseaux d'auto réhabilitation faisant appel aux techniques traditionnelles actualisées, aux Compagnons Bâisseurs, à REPAS, à "Pierres Sèches"... Ce scénario inscrit le volontariat étudiant et les chantiers de jeunes dans un prévisionnel d'actions sur le territoire : outre les fort besoins à satisfaire au sujet de ZA laissées trop longtemps sans les infrastructures indispensables à l'accueil d'entrepreneurs, une telle orientation conduit à placer une distribution de proximité au sein des Agendas 21, en recomposant les voies et parcours de circulation adossées à une offre de locaux professionnels.

Le bois, en transformation (à côté de la pâte à papier et des pépinières, déjà mentionnées ; et outre le chauffage au bois) : construction d'habitats, et fabrication de mobiliers, d'équipements dont parquets, terrasses, emballages, palettes, tonnellerie, etc.

V – 3 - Les gisements énormes d'un sport « E3 » (éducatif, environnemental, économiquement solidaire)

Partant du modèle d'un « golf éducatif » méritant une campagne de valorisation à lui seul, notre propos a été, depuis 2000, de conjointre les activités de plein air qui font appel à des incidences agricoles : sentiers, paysages, élevages...

A l'appui : En complément aux brèves allusions énoncées ici, nous signalons le récapitulatif de 17 classes d'activités faisant intervenir un sport de nature : sur chacune de ces sortes de loisirs ou d'entreprise touristique, nous disposons de références, de cas de structures qui articulent le sportif à l'éducatif et à l'environnemental, sachant que la pluri-activité recoupe l'agriculture par la mission d'entretien de sites, par l'animation autour de produits, etc. Sans négliger l'impact économique de ces initiatives pérennes, consistant en centres de vacances, en festivals, en circuits, etc. (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l'Alliance pour la planète (Grenelle de l'environnement) :

Sport de nature, éducatif, environnemental et économiquement solidaire : A condition de pratiquer une méthodologie de la transversalité, qui unifie ce qu'on croit superficiellement disjoint, on remarque l'extension impressionnante des activités de nature, débordant les seules randonnées. Nous prospectons plus de 20 secteurs qui développent des actions à portée environnementale et éducative, vecteurs d'une diffusion des valeurs et informations sur le bio : ski de fond, voile et nautisme (dont patrimonial), ULM et parapente, spéléo ; mais aussi centres de loisirs à thèmes, fêtes médiévistes, etc...A l'appui du créneau représenté par cette filière, et pour justifier la préconisation de conclure des accords avec Éducation Nationale et/ou Jeunesse et Sports, nous rappellerons qu'un membre de Cheminements, inventeur d'un golf éducatif à portée environnementale, a pu intégrer l'USFEN et signer, en 2001, une convention avec la Direction chargée de la Formation Continue des enseignants du second degré, en vue d'offrir 20 000 stages d'initiation dans le cadre des Plans Académiques de Formation. Nous disposons d'un document de travail, transmis aux responsables de l'Atelier "Les Agendas 21 du sport", tenu lors des 4^e Assises Nationales du Développement Durable, en 2006 à Nantes : il esquisse une stratégie de développement concernant les structures oeuvrant dans le plein air à but éducatif et environnemental, et non membres de Fédérations. Ainsi, parallèlement à la structuration d'un "sport nature" qui s'est mise en place dès 2005 autour du CNOS, existe une opportunité de doubler ce dispositif par un plan d'extension réservé aux entreprises solidaires, très nombreuses, que nous répertorions : l'ensemble constituant un noyau fort sur des activités qui rencontrent l'alimentaire, la gestion des espaces, l'habillement et les équipements, les hébergements, les transports et énergies... Au plan des formations, on pense à un lancement de diplôme universitaire sur le modèle des STAPS... Perspective qui appelle la tenue d'une Conférence Universitaire réunissant les instances administratives avec les syndicats étudiants et enseignants, les ONG, les collectivités territoriales.

On ajoutera que ce créneau rejoint la question très sensible de la santé liée à l'alimentaire (et au logement, voir amiante et saturnisme !) : créer une synergie qui fasse confronter les points de vue de l'éducation populaire (CEMEA, Francas, STAJ, Jeunesse au Plein Air, etc.), des ONG environnementalistes, le monde sportif, les établissements d'enseignement (occasion de décloisonner

verticalement, entre secondaire et supérieur comme entre général et professionnel, en premier lieu agricole), ainsi que les Instituts de recherche, représente un apport d'importance.

V – 4 - Considérer la « protection civile » comme une part intégrante des activités agricoles élargies

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l'Alliance pour la planète (Grenelle de l'environnement) :

Incendies, inondations, glissements de terrain : autant de dossiers environnementaux qui s'articulent au travail des terres (pastoralisme, remembrements...); et qui réclament des métiers à mettre au point, incluant leurs modes de rémunérations, au-delà des insertions -à moins que ces dernières détiennent une fonction de ré-inclusion sociale et professionnelle, et soient assorties de droits à opérer des actes marchands pour se pérenniser en entreprises

On soulignera l'option d'amorcer une telle structuration globale à l'aide de concertations motivées par des aménagements concertés relatifs aux cours d'eau et aux forêts, dans le cadre d'une protection civile. A l'instar des CIVAM, des "Eaux et rivières de Bretagne", du SIETP "Berges de Dordogne", du SICALA de Haute Loire, sont à consulter les résultats des dispositifs SAGE.

On invitera à raisonner sur l'état des cours et plans d'eau, à ne pas dissocier d'une pisciculture énergétiquement dispendieuse : Particulièrement, une Conférence rassemblant les acteurs impliqués dans la surveillance des bassins versants, doit chiffrer les besoins et modalités de remédiation aux dégâts constatés au niveau des cours d'eau et des plans d'eau (Synergie à renforcer entre services déconcentrés, DIACT, et Agences de l'Eau, ACME, OIE, et structures régionales des réseaux citoyens, etc.)

V – 5 – Le rural est à développer par et avec les zones urbaines et péri - urbaines à « verdier »

Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l'Alliance pour la planète (Grenelle de l'environnement) :

En relation avec les recherches à l'échelle régionale, l'effort pour constituer un tissu cohérent et équilibré d'activités économiques réclame un dépassement des cloisonnements entre rural et urbain, rendus inopérants en raison de l'émergence d'espaces intermédiaires

De la même façon, la gestion concertée des paysages, à condition de comprendre ceux-ci en termes de milieux habités et de zones d'activités, passe par un recensement systématique, inexistant actuellement, des innovations prospectives. Parmi elles, le déploiement de plus en plus accentué de micro-projets par entreprises solidaires, génère l'émergence d'une "logistique solidaire", tendant à organiser les distributions de proximité en produits alimentaires, d'hygiène et d'entretien, issus d'entreprises non lucratives ainsi que du commerce équitable. Autour et à partir de ces dynamiques, peuvent et doivent naître et croître des articulations entre les actions en milieu rural et un semi-rural du péri-urbain, jusqu'aux lieux de vente en milieu urbain de centre ville : opérations à coordonner par les pouvoirs publics. On pense, dans les précédents convergeant avec cette structuration d'un commercial de proximité et solidaire, aux nombreuses réhabilitations de "friches urbaines", à rapprocher des lieux d'échanges conviviaux (cafés, festivals, etc.) qui diffusent les productions locales. Citons le rapport de Fabrice LEXTRAIT, en 2001, sur les "espaces intermédiaires", dans le cadre d'une mission du Secrétariat d'Etat au Patrimoine, qui effectue un état des lieux sur les dimensions sociale, culturelle, environnementale et économique de ces endroits dynamiques qui revalorisent des zones en déshérence. Ce champ resterait à revisiter, en lui associant les innombrables groupes musicaux et théâtraux, ainsi que les graphistes et artisans d'art, mêlant amateurs et semi - professionnels : car le besoin en locaux de travail pousse à occuper, en les aménageant, des bâtiments laissés en friche ou à l'abandon

Pensons également au cas des jardins : on entend quelquefois parler, sur les médias nationaux, des Jardins de Cocagne. Nous sommes loin du compte : jardins partagés, tradition de jardins ouvriers, jardins au pied d'immeubles... Le réseau multiforme du "Jardin dans tous des états" suffirait à montrer combien dense, et en expansion constante, est ce champ d'activités, qui s'étend de l'insertion à l'éducatif et au convivial : à combien et comment le chiffrer, dans ses aspects commerciaux et dans ses portées économique, sociale et culturelle induites ?

A l'appui : Cheminements est engagé dans une coordination en Ile de France qui intéresse le Conseil Régional et se relie à une expérience sur des « territoires responsables » : il s'agit de déployer une « ceinture verte » autour de Paris, en installant et reconvertissant des agriculteurs, maraîchers, éleveurs, au bio, en vue de satisfaire à la montée des demandes –les AMAP actuelles ne pouvant s'accroître, faute d'agriculteurs auxquels s'associer...

VI – ENJEU MAJEUR D'UNE AGRICULTURE D'ENTREPRISE : faire concourir tous les statuts d'activités agricoles à une multi - fonctionnalité

Ce chapitre suppose de déterminer si et en quoi des statuts interviennent dans les recrutements de personnels, en lien avec les activités pratiquées sous couvert d'une commodité de statut
Cette investigation est à confronter avec sa réciproque : une approche par offres d'emplois, en vérifiant de quels types de structures elles émanent et le type de contrat qu'elles proposent

VI - 1 – Des potentiels d'emplois à différencier en fonction des statuts de leurs structures porteuses ?

VI – 1 - 1 – L'exploitation agricole familiale : nom propre, EARL, EURL

Un échantillon initial de 287 entreprises agricoles en EARL fait apparaître une double dominante : de productions viticoles et de produits alimentaires artisanaux ;

On constate également la présence de nombreux élevages, soit caprins, soit équins : sachant le besoin en personnel requis par ces derniers, on présumera que les créations d'entreprises relativement voire nettement à l'écart des marchés classiques de l'agriculture intensive, comportent des embauches en quantité assez importante (peut-être en emplois aidés, en insertion, en temps partiel ou saisonnier). Il en est de même pour une autre catégorie d'EARL : des centres de vacances en milieu naturel, couplés avec des loisirs équestres, des parcours découvertes, etc.

On attendra la suite de notre étude, prévoyant de s'adresser à un corpus significatif d'entreprises à statuts diversifiés (pour les EARL, autour de 200 sur les références d'abord identifiées ici)

SOURCES : Collectages de données sur des cas locaux d'entreprise ; examen des informations et des avis émis par différents rapports du CES

VI – 1 - 2 – Autres formules, intermédiaires entre l'individuel et le groupement : les SCEA, les SCI

Sur 300 références de SCEA agricoles :

- La très grande majorité s'occupe de production et de commercialisation de vins, dont une partie notable en bio ; et on remarque des vendeurs de matériels et d'équipements mécaniques servant aux activités viticoles
- Le reste des entreprises sous ce statut comporte une densité assez fournie en installations piscicoles, spécialisation suffisamment rare pour être soulignée. Des centres et élevages équestres apparaissent aussi avec une fréquence régulière

VI – 1 – 3 – Les groupements à vocation collective : les GAEC, les GFA

Une première investigation, portant sur plus de 800 GAEC répertoriés, mais encore trop approximative pour donner lieu à des indications assurées, montrerait :

- Qu'une proportion notable de ce mode de groupement se consacre à mettre en place une pluri-activité, donnant lieu à diversification marquée dans les productions et services, qui tournent autour de revalorisations des transformations paysannes, d'accueils pédagogiques et touristiques
- Que la conjugaison entre l'agriculture, des fabrications, des animations éducatives et de loisirs, tend à faire penser que des emplois sont nécessaires pour accomplir cet ensemble d'extensions

VI – 1 - 4 – Les coopératives et le mutualisme agricole

VI – 1 - 4 – 1 - Les CUMA (A venir)

VI – 1 - 4 – 2 - Les caves et coopératives viticoles (A venir)

VI – 1 - 4 – 3 - Les Biocoop

Nous avons répertorié les parts respectives de produits commercialisés par ce mouvement de coopérateurs : poissonneries, produits d'hygiène et d'entretien, frais, conserveries et plats cuisinés... (Données à consulter en ligne sur notre site : www.cheminements-solidaires.com)

REMARQUE : Etant placés avec la PAC de 2003 dans une logique du multu – fonctionnel, les apports des coopératives dans le monde agricole seraient à étendre aux SCOP et aux SCOT (plus la distribution, si l'on pense à la CAMIF) : réfections de bâtiments professionnels, convoyages et desserte, réparations de mécaniques agricoles, et d'autres tâches de logistique et d'ingénierie comme le conditionnement de denrées, appartient désormais à l'économie du rural que la nouvelle PAC est censée aménager...

VI – 1 - 4 – 4 - La MSA (Reste à étudier)

Bilan d'étape sur les structures à statut collectif et social : Pour ce qui est des GAEC, des EARL et des GFA, il semblerait que les variations de statuts n'interviennent pas au niveau des activités menées, qui associent très souvent pluri-activité, productions et transformations de type traditionnel et local, qui sont ouvertes sur des plantes et espèces animales rares, à l'écart des marchés mondialisés.

C'est en quoi les sociétés de capitaux privatisées s'écartent des formules collectives et sociales : SARL et SA sont délibérément positionnées sur des filières de céréales, de viandes, de lait, qui ne sont gérables qu'en sacrifiant à des courses aux rendements, aux conquêtes de créneaux à l'exportation, ce qui signifie une part d'argent public à leur attribuer, dont d'abord par l'Europe de la PAC – l'OMC multipliant les pressions pour faire abolir ces soutiens...

Quant aux organisations coopératives, d'ailleurs hétérogènes par leurs domaines de compétences, elles sont traversées par la tension centrale qui divise la PAC : désireuses de conquérir des positions compétitives dans le concert des filières sectorisées et d'exister plus fortement à l'international (vins, céréales, transformation laitière en desserts et fromages, légumes, charcuterie à base de porc, volailles...), elles entrent en conflit avec leurs valeurs fondatrices –les salariés dirigeants divergeant d'actionnaires consommateurs-, ce qui pourrait se traduire par deux séries d'établissements... Le suivi du Grenelle de l'environnement peut permettre à ce sujet de recueillir des informations sur les stratégies de ces formes de coopératives, décidées par leurs coordinations

Partiellement, les statuts suivants d'entreprises agricoles et para – agricoles sont susceptibles d'intervenir sur les choix de devenir entre lesquels hésitent certains groupes coopératifs : des initiatives appartenant à ce que l'on qualifiera une « économie publique mixte territoriale » ; et des créations issues des milieux associatifs, dont une partie notable se répercutent sur les promotions et les prolongements utiles aux agriculteurs...

VI – 1 - 5 – Les formules mixtes, associant le public aux participations économiques

VI – 1 - 5 – 1 - Les SIVU, les SIVOM

Du point de vue des acteurs qui interviennent sur les questions agricoles, il est remarquable que les membres de la société civile engagés sur les dossiers de protection environnementale ainsi que les organisations de salariés chargées de favoriser l'emploi et d'améliorer les conditions de travail, demeurent loin des activités de production agricoles. Alors même que les crises d'un productivisme agricole, par trop intensif et par trop dérégulé dans ses marchés, pousse à envisager une agriculture au-delà de quelques filières rendues artificiellement rentables, c'est-à-dire à revoir la PAC en fonction de la préservation d'écosystèmes et de la revalorisation humaine d'espaces ruraux, le retrait des associations et des syndicats non agricoles dans les préparations de programmes pour une PAC à re – réformer provoque un hiatus à résoudre, puisqu'ils sont désormais intéressés plus directement par ces nouveaux champs à faire investir par l'agriculture.

Cette convergence entre l'horizon d'un changement de l'agriculture et les parties convoquées sur l'examen des moyens à décider, porte l'attention sur le lien entre une question agricole qui échappe au débat citoyen et l'absence des acteurs associatifs et syndicaux dans les milieux professionnels de l'agriculture. Avec le rapprochement de plus en plus prononcé qui s'établit entre les productions agricoles et les environnements investis par les associations, de même qu'avec le rapprochement qu'opèrent les syndicats avec les aménagements des territoires, leurs qualités de vie et de services, ces deux séries d'intervenants se positionnent plus directement sur une agriculture qui s'élargit des produits à ses impacts sur les milieux et sur ses liens avec les dynamiques de collectivités territoriales. Par conséquent, écologistes et syndicalistes sont amenés à associer fortement leurs compétences aux prérogatives dont disposaient seuls jusqu'ici les organismes professionnels spécifiques aux exploitants agricoles. Les discussions sur l'agriculture conventionnelle, de filières et de marchés, détachée des espaces en se focalisant sur les rendements à tout prix, et la recherche de décisions autres, ne laisse plus exclusivement face à face la minorité d'agriculteurs bio, privés de soutiens institutionnels et que ne pouvaient que très indirectement relayer les environnementalistes et les syndicalistes de l'industrie et des services. Si l'on prend en compte le pluralisme croissant de l'entreprise agricole, ne la cantonnant plus à une forte majorité d'exploitations familiales, et l'étendant aux formules mixtes qui associent les responsables et élus territoriaux, sont ainsi convoqués autour des échanges sur les transformations de la PAC toutes les forces actives citoyennes, sociales, économiques, y compris culturelles ; ce qui modifie intégralement les sujets et les solutions envisageables à placer au cœur de mesures à négocier ; ce qui signifie de reprendre les raisonnements de 2003, posés en termes de filières juxtaposées, afin de les remplacer par des thématiques transversales qui réintègrent la totalité des dimensions relevant de l'agriculture et oubliées par les options d'une réforme dominée par des intérêts corporatistes à satisfaire, dans un contexte gouverné par les contraintes de rentabilité.

Conséquences d'une participation collective sur les orientations de la PAC à réviser, découlant de la refonte des missions et métiers agricoles, de sa recontextualisation : dans les thématiques indissociablement économiques, écologiques et sociales à accompagner, dans les conjonctions à aménager entre statuts d'entreprises, dans les coordinations entre options nationales comme entre réseaux de catégories d'acteurs qui se tissent dans l'Europe, les constats sur les dynamiques ainsi que les stratégies de développement qui en découlent ont à harmoniser au mieux les intérêts de filières déjà soutenues par la PAC en cours d'application avec les besoins et exigences des autres ressources de l'agriculture et de richesses annexes à elles, qu'il est devenu incontournable de faire fructifier.

Un classement des compétences que s'attribuent les SIVOM, indique, parmi les activités les plus fréquemment coordonnées et accompagnées :

- *la gestion et l'animation de centres ou bases de loisirs à vocation sportive, offrant la pratique du nautisme ou de sports de neige*

- la prise en charge de l'élimination de déchets ménagers
- la fourniture de services de proximité à destination de personnes âgées ou d'enfants

Autrement dit, inclure les SIVOM parmi les entreprises concernées par une agriculture étendue au développement rural, se justifie par les tâches d'aménagement du cadre de vie et de services à la population qu'elles assurent. Ces missions se rangent dans les préoccupations relevant du 2° pilier de la PAC...

La différence principalement observable entre SIVOM et SIVU, si l'on en juge en raisonnant sur l'échantillon que nous avons recueilli, porte sur le caractère plus nettement tourné vers les chantiers de développement économique local qui motivent la constitution des SIVU. C'est ainsi que l'on note, parmi les actions organisées au moyen des SIVU :

- la préservation de milieux naturels
- l'aménagement de rivières
- la gestion d'une zone horticole

Par conséquent, les SIVU semblent se prêter à recevoir des activités directement inscrites dans les prérogatives d'une agriculture multi - fonctionnelle, en charge autant de productions que d'entretien des « paysages ». Le rôle plainement économique rempli par ces organismes sans qu'ils détiennent par eux-mêmes des terres à exploiter, nous inspire la recommandation, que l'on rencontre fréquemment dans des études sur le devenir de la PAC, de reconsidérer le statut d'agriculteur en pluralisant au maximum les statuts d'entreprises occupant des créneaux de type agricole sans pour autant répondre aux critères classiques de l'exploitation adossée à une possession en propre du terrain où se déroule son travail.

Relativement aux possibilités d'emplois ménagées avec ces deux cas d'entreprises à fonds publics, celles que l'on repère se rangent dans le champ des services de proximité, dont on sait qu'il est porteur d'un fort potentiel d'accroissement : animation de loisirs pour enfants et adolescents, personnels de maisons de santé ou d'hébergement pour personnes âgées ; secourisme et protection civile...

Il est utile d'interroger les motivations qui président aux passages du statut de SIVOM à ceux de « district », puis de communauté de communes : afin de dégager sur quels plans des avantages sont retirés ; ou de noter les compétences nouvelles offertes aux nouveaux statuts adoptés...

VI – 1 - 5 – 2 - Les GIE (Elargis en Groupement d'Intérêt Économique Européen)

Regroupant des entreprises préexistantes, le GIE joue donc un rôle directement économique. Ce qui va le différencier d'une association de commerçants, d'une Union coopérative, concerne la capacité de développer en commun une activité ciblée, tout en conservant leur autonomie au niveau de leur structure participante. Par conséquent, ils s'avèrent adaptés pour initier des expérimentations sur des marchés ou produits émergents. D'autre part, ils combinent des « stakeholders » d'origines publiques et privées (voir avec « Maison de la France », entre autres)

Notre inspection commençante se réduit jusqu'ici à un très petit nombre de références à traiter, triés selon leurs différences de vocations comme de taille, parmi environ 800 pré-repérages de ce type de structure : *par exemple, des produits corses fermiers, vente directe en ligne par des producteurs et artisans associés dans le Groupement d'Intérêt Économique "GIE du Taravu" ; le Groupe SOS, organe phare de l'économie sociale, le GIE "Femmes Du Rif", ensemble de 8 coopératives comptant 300 femmes travaillant à la culture de l'olivier, etc.*

VI – 1 - 5 – 3 - Les GIP

Bien évidemment centrés sur des missions d'intérêt général (l'ANR est un GIP) et spécialisés pour se mettre au service de publics spécifiques, ils présentent toutefois des opportunités de participer aux actions de développement d'une agriculture en mutation. Ainsi, un commencement d'investigation sur ces cas spécifiques de GIP, nous fait citer, à titre d'anticipation sur une enquête à venir : *GIP recherche et justice (lancement d'un appel à projets sur le droit de l'environnement) ;*

GIP SPSI, groupement d'intérêt public santé et protection sociale internationale soutient les offres françaises de coopération internationale ; GIP CARIF Ile-de-France (Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation en Île-de-France) GIP France Coopération Internationale – FCI (structure interministérielle d'appui aux opérateurs nationaux investis dans des projets de coopération internationale)

VI – 1 – 6 – Les sociétés de capitaux dans l'agro - alimentaire

VI – 1 - 6 – 1 – Les SARL (Restent à étudier)

VI – 1 - 6 – 2 – Les SA (A étudier)

VI – 1 - 6 – 3 - Et les établissements bancaires ? (A étudier)

A l'appui : Agreste , par régions : en faisant correspondre les répartitions de statuts avec les productions dominantes, nous chercherons à vérifier nos premières hypothèses de travail sur les liens éventuels entre statuts et domaines d'activités ; ces derniers étant susceptibles de signifier les besoins en termes d'emplois

VI – 1 - 7 – Un associatif hétérogène, à clarifier dans ses impacts sur une économie agricole et rurale

VI – 1 - 7 – 1 – L'effacement de repères entre public et privé dans l'utilisation du statut associatif : l'importance d'organismes à mission de service public dans les animations et les réglementations de la profession agricole

Les domaines concernés :

- Enseignement et recherches ; (Familles Rurales)
- Accompagnement, logistique, promotions et communications (Tourisme : Accueil Paysan et « Bienvenue à la ferme » ; Maisons Paysannes de France) (CDT : « comité » en tant que « famille nominale ». Et les Offices de Tourisme ?)
- ONG ou mouvements para – publics, à vocation sociale et éducative : Fédérations de loisirs, sportives, culturelles... Co – gestion ou subordination à des programmes de politiques publiques ?

VI – 1 - 7 – 2 – Les orientations du privé associatif à confronter à des émergences d'un privatisé associatif : individualismes et particularismes dans leurs relations à une puissance publique qui subventionne des activités

Analyse par « catégories » et par familles :

- « Intérêt général », « utilité publique » : agréments et reconnaissances existant, à comparer avec une « utilité sociale » qui correspond aux besoins de la multi - fonctionnalité, de la ruralité et de bonnes pratiques censées s'implanter avec la PAC réformée (entre le subsidiaire et l'alternatif, entre le social de remédiation ou d'assistanat et le solidaire de la prospection : des écarts de traitement inadaptés aux perspectives de transformation dans les territoires)
- Les 4 solidarités restreintes (communautarisme, corporatisme, intérêt d'un plaisir privé, porter des intérêts privatisés par promotions économiques associatives), sont à expliciter en tant que porteuses de fermetures autant que de générosité sélective ; le solidaire global – transversal (véhiculant une solidarité « organique ») étant à situer dans ses chances de faire dépasser les limites du « mécanique »

VI - 1 - 7 - 3 - Re-visiter « intérêt général », « utilité publique », assorties de délégations et d'agrément à portée économique, à la lumière d'une « utilité sociale » et ses valeurs ajoutées

Retour sur les enjeux découlant des aides : transformer la représentation d'un associatif et d'une « société civile » qui le porte, afin de l'adapter aux exigences d'emplois innovants pour les territoires à dominante agricole, renvoie à la qualification des richesses produites par le non lucratif et aux évaluations de montants et de rendements des moyens respectifs alloués aux entreprises solidaires et aux sociétés de capitaux

VI - 1 - 8 - Les structures de travailleurs handicapés (A venir)

Le chapitre V a fait allusion à un commerce solidaire (initiative de TEREM) qui recourait aux services de producteurs de denrées transformées, dans le cadre de CAT et d'AP : vins et charcuteries bio, en particulier. Ce type d'entreprises mérite une pleine étude, tant son potentiel de développement se conjugue avec son utilité sociale.

VI - 1 - 8 - 1 - Les C.A.T.

VI - 1 - 8 - 2 - Les Ateliers Protégés

VI - 2 - Une approche par les offres d'emplois, en recherchant de quels statuts d'entreprises elles émanent

VI - 2 - 1 - Raisonner sur des échantillonnages d'offres : variations régionales, différenciations entre types d'activités, par filières (Étude en cours de réalisation)

VI - 2 - 2 - Tenter un suivi de l'évolution : comparer des offres à distance de plusieurs mois (Étude en cours de réalisation)

VI - 3 - Ouvrir l'économie agricole à la pluralité d'entreprises, au-delà de la prédominance passée et présente des exploitations familiales

Relevé d'initiatives novatrices et sources d'emplois nouveaux, en fonction de statuts de leurs auteurs : (A venir : analyse encore trop peu avancée)

VI - 4 - L'accompagnement des divers types de structures par des syndicalismes, agricoles et interprofessionnels

A l'appui : Le potentiel à rendre actuel de l'épargne salariale, dont solidaire, par l'intervention massive et concertée des Comités d'Entreprise (A venir)

Recueil d'expériences (ADIR, CRIT) manifestant des rôles moteurs ou déclencheurs joués par des catégories d'acteurs : (A venir)

VI - 5 - Investir dans les SCIC (A venir)

VI - 5 - 1 - Un statut privilégié pour satisfaire aux créations concertées d'activités et d'emplois multi - fonctionnels

VI - 5 - 2 - Ne pas hiérarchiser les statuts : en quoi les opportunités offertes par une pluralité de statuts couvrent des demandes hétérogènes, à coordonner

Limitons notre propos à une seule référence : le recours soit à des SIVOM, soit à des GIE, dans un cas qui s'inscrit dans notre thème du « sport 3^E » : les pèlerinages, tel celui de Compostelle, qui font l'objet d'initiatives INTERREG, et qui créent toute une chaîne de relais pour voyageurs – marcheurs – pèlerins, générant des emplois en quantité notable, eu égard au potentiel de transfert et essaimage que de telles « routes pèlerines » sont à même de motiver.

VII – COMMENT INCLURE LA PROSPECTIVE NATIONALE SUR DES EMPLOIS AGRICOLES ET RURAUX DANS LE CADRE DES MESURES EUROPEENNES ?

VII - 1 – Les variations selon les 25 pays de l'Union Européenne élargie, dans la mise en œuvre de la réforme de 2003 : significations et implications à en retirer (quels impacts au niveau de décisions globales ?)

A partir de questions de députés portant sur des décisions, des politiques, des réglementations communautaires :

Une accumulation bigarrée d'accords, conventions, mesures, entre pays en fonction de productions spécifiques, bilatéraux ou pluri - latéraux

Exemple : OCM sur les vins

Rôle de l'AESA : à propos d'interdictions de produits phytopharmaceutiques (Gaucho, fipronil)

Parmi des actions générées par la stratégie de Lisbonne (informations puisées dans les rapports annuels du CES relatifs au suivi de ce dossier)

Indications provenant d'articles collectés dans le portail « Cordis » de l'Union Européenne, informant sur la recherche & développement :

L'Europe à 27 et les « PECO » : décalages de situations et de projets entre les 15 pays initiaux et les nouveaux entrants de l'Est

Fiscalité, taxes aux importations : quelles convergences face aux difficultés soulevées par les compétitions internationales ?

VII - 2 – Les rôles respectifs attribuables aux divers acteurs intervenant dans les choix, et l'estimation de la portée de leurs influences

VII – 2 – 1 – Les gouvernements

Attitudes et interventions au sujet de thématiques dégagées comme particulièrement décisives sur les dynamiques rurales impliquant des activités agricoles :

- protection civile et « paysagère »
- santé publique et alimentation (denrées et transformations)
- services d'utilité sociale
- la gestion des innovations en agriculture et el relation avec des transformations par artisanats, TPE et PME

Pour l'instant, nous ne disposons que d'une exploration conduite sur le dernier thème, et restreint à la filière « bois et forêts » : nous en restituons des extraits ici, car il nous paraît fort éclairant de vérifier à quel point les instances européennes sont actives au niveau de dynamiques à encourager, ressources que les gouvernements des pays membres utilisent inégalement

Un premier corpus d'informations collectées, et réparties en 18 thématiques, illustre comment rassembler des arguments et des pistes d'actions à mener, donnant sens et matière aux certifications et aux financements des apports environnementaux. En survolant les articles de l'une de nos sources sur le bois et les forêts en Europe (et sachant que ces rapides exemples appellent à discuter de leur valeur aux deux plans de la diététique et de l'environnement, au sujet des produits de terroir), citons brièvement :

- *Palette bois, à l'exemple de la Finlande (palette bois qui vise les clients industriels et dispose d'un identifiant RFID intégré. Rappelons que la valeur du marché européen de la RFID est estimée à 1,5 milliard d'euros pour cette année et qu'il devrait quadrupler d'ici 2008.)*

Donnons quelques exemples de programmes relevant des 6^e et 7^e PC (lancé depuis décembre 2006) en R & D qui concerneraient les thèmes creusés au Grenelle : outre des conférences et ateliers, tels INNOVA, on relève le projet ProRETT (Promotion of renewable energy technology transfer, ou Promotion du transfert des technologies applicables aux énergies renouvelables), la demande à la Commission européenne de réaccorder une initiative du Parlement européen selon laquelle deux tiers du budget de la section "Énergie non nucléaire" du Septième programme-cadre (7e PC) auraient été consacrés à la recherche sur les énergies renouvelables et qui s'est trouvée abandonnée, les actions menées par l'UEAPME, le projet GOOD ROUTE sur les systèmes de transport routier de marchandises dangereuses, le service ERAWATCH destiné à améliorer la prise de décisions politiques scientifiques en Europe, le projet BEE SHOP de lutte contre la contamination du miel, le réseau d'excellence ECNIS (Environmental Cancer Risk, Nutrition and Individual Susceptibility), l'initiative technologique commune Clean Sky, le projet POWWOW (Prediction Of Waves, Wakes and Offshore Wind), financé au titre du Sixième programme - cadre de la Commission européenne...

Au plan des enseignements, citons le programme Tempus : La Commission européenne a sélectionné 110 nouvelles initiatives de coopération universitaire et 61 mesures structurelles en vue d'un financement qui sera affecté, à concurrence de 46 millions d'euros. Et EUROSCIENCE, l'association pour la promotion de la science et de la technologie (en relation avec la mise sur pied de l'IET, Institut européen de technologie)...

VII – 2 - 2 – Les organisations patronales

Positions énoncées par le collège des organisations patronales lors des négociations du Grenelle de l'Environnement (A venir)

Une quête de cas est commencée, centrée sur les entreprises transnationales, donc de dimension européenne. Dans l'immédiat, nous avons pu nous livrer à un début de comparaison entre deux politiques d'entreprises fortement divergentes :

- D'une part, Le Projet Euromeat manifeste, sur les métiers de la viande, une coopération entre patronat et syndicats (dont la CFDT, qui sera à contacter), en faisant jouer les partenariats européens, ces confrontations sur des évolutions professionnelles étant coordonnées par l'Espagne
- D'autre part, l'exposé du bilan de ses activités soumis par la Sodexo lors de son Assemblée Générale de 2007 laisse entrevoir à quel point l'approche libérale est délicate à concilier avec des politiques publiques internationales telle que la PAC en fournit un prototype. Ainsi, un document de rapport annuel sur 250 pages ne fait mention ni de présence syndicale, ni de marchés publics, ni de directives alimentaires et sanitaires européennes... Corrélativement, le recours à une terminologie de la citoyenneté, de l'éthique, de la qualité de vie, sans appuis sur des droits ni sur des indicateurs vérifiables traduit la présence d'un obstacle primordial à la transparence

Par ailleurs, une piste majeure est celle des PME : quelles alternatives sont-elles offertes à ces deux voies qui enferment les petites entreprises dans une course à la survie épuisante, à savoir :

- la sous-traitance qui rend dépendant d'un unique donneur d'ordres (l'Etat étant parmi les pires !)
- la participation à des « pôles de compétitivité » ou à des dispositifs similaires, tournés exclusivement vers les exportations, dans le contexte des marchés mondiaux à conquérir.

Dans un secteur agro-alimentaire qui est particulièrement caractéristique de ces deux orientations, nous tentons de découvrir dans des pays européens, une mise en place d'instruments qui se destinent à faire émerger des micro-structures

VII – 2 - 3 – Les organisations syndicales de salariés

Avec les avis syndicaux émis dans des rapports du CES : (Reste à étudier)

Il va de soi que nous consacrerons une part centrale à la CES...

Outre les enseignements à retirer de cette « colonne vertébrale » du syndicalisme européen, nous ne sommes actuellement en mesure que de mentionner le pré – repérage auquel nous nous sommes livrés, sur des structures syndicales, soit de dimension européenne, soit nationales, et qui nous semblent propices à dégager des types d'actions proposées à une modélisation. Pour n'en citer que quelques – uns, en faisant remarquer le caractère hétéroclite des organisations, au niveau de leurs champs d'activités, ce qui incline à vérifier leur capacité de porter une « valeur ajoutée sociale » :

- **des « classiques » européens :** *Uni-Europa, le syndicat européen des Services (action au sujet de la distribution) ; SETA (syndicat Européen des Travailleurs de l'Alimentation, de l'hôtellerie et des branches connexes , membre de l'UITA) ; Le Syndicat Européen des Transformateurs et Distributeurs de Produits de l'Agriculture Biologique SETRAB , créé en 1983*
- **des « particuliers » européens :** *syndicat européen des consommateurs de bière ; Syndicat Européen des Entreprises de petits trains routiers*

à l'échelle nationale, parmi des syndicats allemands relevés, en attendant de les compléter et de traiter les 26 autres pays de l'Union Européenne : *le syndicat allemand des services Ver. Di (dont salariés de LIDL) ; la fédération des syndicats chrétiens, fondée en 1959 (à Bonn) –en soulignant que les syndicats chrétiens sont profondément impliqués dans le développement rural et le monde agricole, à l'image d'une MRJC incontournable- ; le syndicat allemand de l'énergie éolienne (BWE) ; le syndicat allemand affilié à l'IBB, IG-Bau ; le syndicat allemand DGB (auteur d'une proposition d'« Alliance pour l'emploi et l'environnement »)*

- Enfin, selon l'idée que les syndicats sont ajustables sur les divers statuts de sociétés et entreprises, nous tenons à confronter les syndicats de salariés avec des dits « syndicats » ambigus, où se rencontrent des SIVOM et d'autres groupements plus flous ; *syndicat européen EUROVENT (commissions marketing, techniques et environnement) ; le SYCTOM le plus important syndicat européen en matière de déchets (dans l'Agglomération parisienne, il compte 85 communes adhérentes) ; syndicat européen représentant les fabricants d'aliments destinés à une alimentation particulière (IDACE) ; LU - Syndicat Européen des Biscuitiers ; L'OSPA (Oxygenated Solvents Producers Association) est le syndicat européen des producteurs de solvants oxygénés(membre du CEFIC)*

VII – 2 – 4 – Les acteurs de la « société civile »

L'état présent de notre étude la borne à une approche globale, résultant d'un début d'analyse des exemples que nous avons recensés sur les 27 pays de l'Union Européenne. La cinquantaine de structures déjà examinées ne permet que les considérations trop générales qui suivent, au sujet de leurs activités :

L'examen entamé sur diverses catégories d'acteurs susceptibles de jouer un rôle livre les indications suivantes :

- *Pour ce qui est de la société civile dans les pays européens, le milieu des ONG, même si leur finalité principale les tourne vers l'assistance aux pays du Sud, et sur la défense citoyenne de droits en faveur de migrants ou de populations en situation d'exclusion, nous relevons des*

interventions fréquentes, suivies sur quelques thèmes qui rencontrent des enjeux de la PAC, sur des activités liées à l'agriculture :

- *La volonté citoyenne d'obtenir une gouvernance économique qui privilégie la transparence, garante de l'amélioration des pratiques correctes au plan environnemental, donne lieu à des actions de dénonciation (sur le lobbying en tant que source de dérives, de déséquilibres dans l'exercice d'une saine émulation entre entreprises, sur*
- *Les actions d'aide au développement de pays du Sud font participer au développement du commerce équitables, avec les incidences sur des produits agricoles comme thé, café, banane. A ce propos, signalons que l'accompagnement des producteurs dans un cadre de distribution éthique pousse à préconiser une organisation en coopératives : la sensibilisation à des formes sociales de fonctionnement économique est transférable aux entreprises agricoles qui ont adopté ce statut*
- *L'attention soutenue de leur part aux exigences environnementales les conduit à agir dans des domaines liés à la pêche (saumons), dans les modes de production agricole et de transformation de l'agroalimentaire qui provoquent une détérioration du climat, des ressources en eau...*
- *Un champ d'activités qui engage l'agriculture est particulièrement impliqué par l'attention marquée que les ONG portent à l'habitat : le souci d'une éco – construction à généraliser véhicule la promotion de matériaux écologiques. Il s'ensuit que la valorisation d'une part de l'agriculture à vouer à des cultures bio – industrielles est susceptible de recevoir un appui utile de ce côté, que les producteurs de ces matières et de leur transformation seraient avisés de cultiver...*
- *Autre secteur qui fait l'objet d'une veille et de pressions en vue de l'assainir, le tourisme : les valorisations d'expériences sur un tourisme durable sont à rapprocher des efforts pour promouvoir les formes variées des loisirs de proximité et de séjours « verts » dans des sites ruraux ; comme tels, les ONG européennes sont mobilisables en vue de participer aux incitations et aux circulations d'informations sur les fréquentations d'espaces ruraux*

La dimension alter - mondialiste des ONG entraîne chez elles un suivi plus fourni des rencontres sur les échanges mondiaux (G8, sommets), plutôt que l'interpellation des instances européennes...

CONCLUSION : LIGNES DE FORCE A CONFIRMER PAR LES TRAVAUX SUIVANTS

Marquons les lignes de force structurant notre étude, à mi-parcours de son avancement :

- **Equilibrer les deux piliers de la PAC réformée à réformer en 2008** : par transferts progressifs du 1° vers le 2° pilier (consacrer les découplages, d'abord ceux de la réserve nationale, à valoriser et accroître les fourrages de notre cru, substituables aux importations ; et modulant les filières de marchés mondiaux en fonction de conditions environnementales, avec taxations aux importations de produits non corrects écologiquement ; agir pour infléchir la surconsommation de viandes vers une alimentation en protéines végétales) – La suffisance est accessible autrement qu'en persistant dans la course à des rendements hypertrophiés, qui grèvent autant les dépenses publiques que les agriculteurs poussés à l'inflation de leurs charges « intermédiaires »
- **Harmoniser les aides en les répartissant équitablement sur la totalité des productions et services liés à une agriculture diversifiée et multifonctionnelle** : instaurer un plan de développement des cultures bio – industrielles, en prévisions des réhabilitations de l'habitat bio et transformations avec espace aux novations repris de techniques traditionnelles, artisanales
- **Promouvoir la montée en puissance d'une agriculture re-territorialisée et de proximité, intégrant le rural à l'urbain** : en réponses aux demandes accrues des consommateurs, revoir la

distribution des produits bio et de terroir, en l'articulant sur les contrats de développement existant, à toutes échelles, du local à l'Europe ; adapter les marchés publics à l'extension et l'expansion de modes de production bio et durables

- Engager une réforme des droits, au niveau de législations qui s'harmonisent avec des droits coutumiers devenant prédominants : toutes les dispositions juridiques à introduire dans les principes du droit et dans les législations trouvant leur application directe comme outils de développement local axé autour d'une agriculture multi-fonctionnelle et éco – conditionnelle – ce qui signifie de faire porter une réforme des droits par la réforme de la PAC 2003 :
 - par une révision des règles de la concurrence, nettement séparées des abus de pouvoirs inhérents à la confusion entre libéralisme et compétition ;
 - par une conception plurielle de l'entreprise qui ne l'amalgame pas aux seules possessions de capitaux privatisés, mais offre une gamme de variétés alliant le public, le privé civil et citoyen, le territorial soucieux de se responsabiliser économiquement et socialement ;
 - par la distinction entre des actes marchands à utilité sociale et humaine, et des activités lucratives
- Adapter les diffusions médiatiques, les formations à tous niveaux de diplômes, les animations éducatives, à la constitution d'une culture collective citoyenne : reliant l'agriculture à la nutrition, prévenant des addictions alimentaires nocives,
- Construire des rapprochements bilatéraux et multilatéraux avec des pays d'Europe et du Sud engagés dans une application de la PAC en accord avec la PAC éco - durable correspondant aux objectifs explicités auparavant

Posons les tâches à venir, nécessaires à la poursuite de l'avancement :

- Rencontres et échanges avec des acteurs sur les perspectives déjà dégagées :
- Achèvements des collectages de données, avec compléments à apporter : cf sénateurs, autres travaux parlementaires ; pays européens ;
- Comment utiliser les événements en cours d'exécution, en se faisant reconnaître comme interlocuteurs des organisations professionnelles, de leurs réseaux d'accompagnement et des représentations institutionnelles ?
 - Les Assises du MAP (cf . Philippe Desbrosses et un Comité de développement de la bio)
 - Le suivi du Grenelle : quelles possibilités de contacts avec des Conseillers Techniques du cabinet du MEDAD sur l'agriculture ? Sur le sport nature, entre autres
 - Les réseaux et syndicats autour de la filière bio, engagés dans une coordination revendicative ?
 - Ultra périphérique : les députés

AUTRE CONCLUSION : une vision de l'agriculture autour de 2025 ?

A l'horizon de 2025, la projection prospective que nous esquissons sur l'agriculture, intègre celle-ci dans une dimension culturelle, consistant à rapprocher des "mondes" que la mondialisation de la fin du 20^e siècle s'est appliquée à dissocier, provoquant ainsi de graves dommages sociaux et environnementaux : le Nord et le Sud, le rural et l'urbain, les techniques dites "savantes" traditionnelles et le technologique. Les mouvements initiés au cours de la vingtaine d'années à venir auront eu à affronter des résistances obstinées sur les questions d'énergies, de stratégies alimentaires et sanitaires : grâce à l'effet d'entraînement de pays européens (nordiques et Allemagne), une part d'énergies véritablement renouvelables a pu organiser son efficacité économique ; grâce à la circulation des initiatives civiles, relayées par des élus territoriaux, les ceintures périurbaines ont fait reculer leur proportion d'artificialité et installer des maraîchages bio ainsi que des unités de production et de distribution d'éco – matériaux, de mobiliers HQE et de produits d'hygiène sans nocivité pour la santé et l'environnement. Parmi les facteurs permettant des dialogues entre populations urbaines et rurales, entre ethnies et âges, les sports de nature et des loisirs culturels revisitant des patrimoines et initiant ludiquement à des sciences, ont joué un rôle décisif.

L'agriculture se tient ainsi au sein d'une économie devenant plurielle, en rupture avec la pensée unique des années 2000 : une fraction significative de micro entreprises, de PME, de réseaux associatifs a pu s'insérer dans un paysage international. Toutefois, les affrontements subsistent au plan juridique, au sujet de la reconnaissance différenciée des types d'entreprises, d'une concurrence à moduler par des labels et taxations intégrant les valeurs ajoutées socio – environnementales.

Les avancées réalisées dans la proximité des distributions et la qualité bio des productions, sont imputables aux mobilisations autour de l'effet de serre, des pathologies nutritionnelles ; mais également, un signe fort est venu d'un renouvellement dans les formations, surtout continues, qui ont redonné sens à une insertion créatrice d'entreprises, à des chantiers à vocation de services publics décentralisés : la généralisation d'établissements ayant le statut de SCIC et qui associent l'accès aux emplois et les formations qualifiantes, a pu montrer que l'économie dans l'environnement prospérait si la fonction productive, assurée dans le cadre de financements collégiaux, se couplait avec formations et labellisations européennes d'innovations et de recherches d'initiative civile et citoyenne. Par conséquent, la France compte 1 500 000 exploitations, mais vouées à des activités diversifiées ; et les revenus des professionnels de l'agriculture paysanne – paysagère dépendent de moins en moins de primes sectorisées, le budget agricole européen étant désormais consacré aux aménagements globaux et zonés.

A La Fresnaye sur Chédouet, Jean-Claude Diébolt
Rapport transmis le 04 mars 2008

[Sommaire :](#)

Table des matières :

Janvier - Février 2008	1
I – INTRODUCTION : mettre en place une PAC éco - durable	2
I - 1 – Les perspectives développées dans ce rapport d'étape :	2
I – 1 – 1 – La progression des analyses : des précisions documentaires aux synthèses provisoires dégageant un scénario structuré	3
I – 1 – 1 - 1 – : L'architecture initiale d'une étude en 31 points	3
I – 1 – 1 - 2 – : Les thématiques intermédiaires donnant sens aux données rassemblées :	4
I – 1 – 1 - 3 – : Le diagnostic de donner priorité aux emplois pour sortir des tensions qui paralysent la PAC, qui rendent insolubles des conciliations efficaces entre marchés, passage de l'intensif au qualitatif et aménagement durable des territoires	4
I - 2 – Equipe, méthodologie et phases de l'étude : une recherche organisée et construite pour renouveler en partie les approches et expertises en cours	5
I – 2 – 1 – L'équipe : un choix de compétences diversifiées et des modulations au cours du déroulement ..	6
I – 2 – 2 – La méthodologie de documentation à sources multiples, où l'observabilité est diversifiée par conceptions en sciences humaines et couplée à des échanges avec les acteurs et leurs réseaux :	7
II – LE CŒUR DU PROBLEME : une réforme à réformer	8
II - 1 – Trois séries de contradictions insolubles, qui rendent boiteuse une PAC à deux piliers	8
II - 1 – 1 – Contradiction entre les deux piliers : comment, à la fois, satisfaire aux contraintes imposées par l'OMC dans les règles et dérégulations des marchés mondiaux, et orienter l'agriculture vers une éco – conditionnalité que rejette l'OMC dans sa logique de compétitivité et de financiarisation ?	8
II - 1 – 2 – Tension entre conditionnalité et compétitivité : comment concilier simultanément un accroissement sans bornes des rendements, permettant de proposer des prix réduits au maximum aux consommateurs des pays riches, et le financement de coûts prohibitifs qu'entraîne une telle intensification ?	8

II - 1 - 3 – Disjonction entre la course à l’innovation technologique et la dimension d’une multi - fonctionnalité rurale qui fait appel à l’actualisation de techniques traditionnelles :.....	10
II - 2 – Bilan des tensions structurelles : un protectionnisme diffus qui stérilise des dynamiques d’une agriculture autre qu’intensive.....	11
II - 2 - 1 – La question agricole retirée du débat citoyen, de par son improbable gestion : est-il concevable de viser une souveraineté et une suffisance alimentaires par d’autres moyens que la PAC ?.....	11
II - 2 - 1 - 1 – : Les difficultés économiques des agriculteurs ne sont pas vraiment rapportées à un système qui les endette et fait payer en impôt des prix maintenus très bas à coup de « perfusions »	11
II - 2 - 1 - 2 – : Les solutions envisageables conduisant à une rentabilisation globale ne sont pas creusées, sont décrétées autoritairement irréalistes	11
II - 2 - 1 - 3 – : Les pressions corporatistes défavorisent les catégories modestes d’agriculteurs, dans une profession aux hiérarchies prononcées, contraires à la portée vitale des productions.....	12
II - 2 - 2 – Un avenir de renoncement, dans le cadre d’une continuation de la réforme présente : dépendance vis à vis des aides, diminution des productions par le jeu des découplages, transmissions et reconversions écartées des projets.....	12
II - 2 - 2 - 1 – Les enseignements de témoignages, ayant à compter dans une gestion qualitative et stratégique, en raisonnant au-delà des résultats et projections comptables	12
II - 2 - 2 - 2 – Situer les témoignages d’agriculteurs en les rapportant à des enquêtes en nombre réalisées auprès d’exploitants de divers pays européens.....	13
II - 3 – Le prévisionnel 2007 – 2013 : confusions sur les procédures de transformation de la réforme de 2003 ; et flou institutionnel sur les prises de décisions	14
II - 3 - 1 – Les approximations au niveau des tolérances laissées aux États de s’approprier les mesures de la PAC décidées en 2003 :	14
II - 3 - 2 – Les incertitudes présidant à la détermination des instances de décision, en raison de l’adoption du TCE :.....	15
II - 4 – Des statistiques sectorielles incertaines et incomplètes : les comptabilisations et évaluations de richesses sont à revoir	15
II - 4 - 1 – Un laborieux travail de synthèse à effectuer à partir de données dispersées sur les filières supposées mineures.....	15
II - 4 - 2 – Une nécessité d’assumer notre « civilisation de l’information », sans plus longtemps la cantonner à une incantation qui nuit aux forces vives de l’économie, du social et du culturel	16
II - 5 – Situation de notre étude parmi les recherches et réflexions prospectives émanant d’expertises et d’acteurs : du « bilan de santé » à des perspectives de révisions pour 2008 - 2013.....	16
II - 5 - 1 – Examen d’un premier corpus de travaux portant sur les éventualités de réforme sur la réforme 2003 : bilans de diagnostics et pronostics	16
II - 5 - 1 - 1 – : Les études repérées et analysées, dans la diversité de leurs formes (rapports, ouvrage, communications en retour de consultations).....	16
II - 5 - 1 - 2 – : Présentations résumées des principales propositions de mesures à prendre :.....	17
II - 5 - 1 - 3 – : Résultante estimative des diverses sources de réflexions prospective : quelles lignes de force, sur quels axes de l’agriculture et sur quels points de la PAC ?.....	18
II - 5 - 2 – Cadrage de notre étude relativement aux autres préconisations et revendications :.....	19
II - 5 - 2 - 1 – : Les points non abordés par les études déjà examinées et que posent la nôtre :.....	19
II - 5 - 2 - 2 – : COMMISSION EUROPEENNE ET PILOTAGE MINISTERIEL DES ASSISES NATIONALES	20
Conclusion : Reprendre des négociations sur la PAC en fonction de séries de chantiers convergents à investir.....	20
III – STRATEGIES ET SCENARISATIONS D’UNE ARTICULATION ENTRE PERFORMANCES ECONOMIQUES ET EMPLOIS : revoir les aides, les cohérences économiques, les accompagnements, les participations des acteurs	22
III - 1 – Au niveau des aides.....	22
III - 1 - 1 – Un état des lieux sur ce qui est du à la PAC et d’autres aides.....	22
III - 1 - 2 – Une stratégie pour un passage des DPU insatisfaisantes à des DPU réformées conditionnées sur des emplois, par l’intermédiaire d’aides aux formations insérantes pour des créations innovantes d’activités éco-agricoles	23
III - 1 - 3 – Le cas des aides visant à remédier aux suppressions dans l’emploi industriel, lié à des infléchissements de l’agriculture, ou offrant des solutions à d’autres secteurs	23
III - 2 – Au niveau d’actions à engager pour corriger des dysfonctionnements entre productions, transformations, distribution :	24
III - 2 - 1 – Les enjeux de la mobilité à structurer entre pôles de production, de transformation et de distribution : distances et proximités à réaménager	24

III – 2 – 1 - 1 – : Produire un état des lieux le plus précis possible sur le tissu existant des commerces de proximité : AMAP, réseaux de cafés et de lieux de restauration conviviaux, routes touristiques de produits	24
III – 2 – 1 - 2 – : Prévoir des moments de concertation entre producteurs, transformateurs et distributeurs en vue de mieux rétribuer les artisans, le petit commerce, les salariés de la vente et de la restauration	25
III – 2 – 2 – En quoi le redéploiement des conditions de fabrication entre industriels et artisans, et de commercialisation entre hyper et supermarchés et commerces de proximité, concerne au premier chef les producteurs agricoles : adapter les 2 piliers de la PAC aux logiques de territoires (A venir)	25
III – 3 – Au niveau d’une indispensable extension des programmes de recherche – développement vers des dimensions techniques actualisant les patrimoines de savoirs et savoir – faire, et non assimilables aux seules inventions technologiques	25
III – 3 - 1 – Obtenir une reconnaissance de patrimoines techniques traditionnels que les acteurs d’une agriculture durable réactualisent	25
III – 3 – 1 - 1 – : Prévenir ou soigner le monopole inconsideré dont jouit une hystérie de la performance technologique, au détriment de	25
III – 32 – 1 - 2 – Les ouvertures des recherches et développements à des techniques paysannes et artisanales restant encore à estimer dans leur productivité, concernent également une orientation bio et les maintiens ou émergences nouvelles de ressources locales de qualité	26
III – 3 - 2 – La revalorisation de modes de production et de transformation à faire coexister avec l’intensif et l’agroalimentaire industriel, va de pair avec l’exigence de promotion déclarée au sujet des PME et TPE... ..	26
III – 3 – 2 - 1 – Penser au-delà des pôles de compétitivité :	26
III – 3 – 2 - 2 – Inscrire les revalorisations de modes techniques de production, de transformation, de distribution dans un ré-encastrement de l’économique dans le social et dans l’environnemental :	26
III - 4 – Au niveau d’une gouvernance et d’une culture collective de concertation, conditions d’une fonctionnalité économique : assurer des échanges interactifs entre professionnels, décideurs, publics	27
III – 4 - 1 – La variété et la densité des programmes d’action territoriales est à rapporter à la PAC	27
III – 4 - 2 – La vitalité et les compétences d’organisations civiles et professionnelles qui s’évertuent à instaurer une agriculture durable :	28
III – 4 - 3 – Une masse de novations et émergences inspirées par une économie solidaire, dont l’essor en termes de créations reste méconnu, réclame un éclairage et des efforts d’accompagnement à joindre aux apports des autres catégories d’acteurs	28
III – 4 – 3 - 1 – La richesse d’une économie solidaire novatrice a suscité de répartir les créations d’activités selon 30 champs, dont la plupart se relie au multifonctionnel d’une agriculture relevant de la	28
III – 4 – 3 - 2 – Le caractère novateur des créations solidaires les étend à d’autres perspectives que réparatrices ou « immatérielles », car leur portée prospective répond aux dynamiques à conforter et à accroître dans les territoires	28
III – 4 - 4 – Contribuer à favoriser une gestion démocratique des tensions entre intérêts divergents, sur des sujets à polémiques	28
III – 4 – 4 - 3 – Le traitement des déchets, dont par incinération	29
III – 4 – 4 - 4 – Les conduites addictives liées aux consommations de produits issus d’activités agricoles :	29
III – 4 - 5 – Identification de 5 obstacles, aux enquêtes comme aux remontées de revendications, et qui appellent des stratégies de réponses à leur apporter	29
III – 4 – 5 - 2 – Les relais assurés de façon insidieuse par des lobbies au sein d’organisations professionnelles, et qui font passer des corporatismes avant l’intérêt général	30
III – 4 – 5 - 3 – Les syndicats non agricoles, éloignés des préoccupations sur production et services en agriculture et sur le rural, et pourtant impliqués sur l’emploi, la qualité de vie, la santé, les services	30
III – 4 – 5 - 4 – Les ONG et leurs cloisonnements	30
III – 4 – 5 - 5 – Les carences dans les prises de responsabilités de la part des acteurs politiques nationaux (gouvernement et partis)	30
III – 4 - 6 – Améliorer la gouvernance dans le cadre d’une PAC éco-durable est à adosser sur un développement à programmer au niveau d’actions continues des moyens de communication auprès des populations, des pouvoirs publics, des entreprises	30
III – 4 – 6 - 1 – Les apports spécifiques à la gamme de multi-médias	30
III – 4 – 6 - 2 – Les coopérations impliquées et à mieux renforcer entre communications médiatiques, éducation, enseignement	30
III – 4 – 6 - 3 – Une culture commune à faire émerger sur les tenants et aboutissants de la nutrition, des matériaux écologiques, de la santé publique, et toutes autres questions engageant les participations de	30

IV – LA DIMENSION JURIDIQUE DES REFORMES A ENTRENDRE SUR LA PAC : les droits sur la concurrence sont à repenser afin d’accéder à une liberté d’entreprendre qui reconnaisse un marchand non lucratif source des emplois novateurs.....	30
IV - 1 – Séparer compétition et concurrence : les émulations constructives ont à être protégées des stratégies agressives de conquêtes de marchés lucratifs.....	31
IV – 1 - 1 – Les enseignements de la sociologie du droit : raisonner sur 4 sources et non sur la seule légalité, amène à réguler les institutions et les mœurs, en explicitant la montée récente des pressions coutumières dans l’exercice des concurrences.....	31
IV – 1 - 2 – Agir sur la coutume sans la nier mais en la rendant transparente.....	31
Applicable en priorité au lobbying et aux « marges arrières » de la grande distribution.....	31
IV – 2 – Séparer les activités marchandes du seul cas particulier du privatisé lucratif.....	31
IV – 2 - 1 – L’emprise d’une logique juridique anglo – saxonne est à restreindre au nom d’un pluralisme essentiel au droit.....	31
IV – 2 - 2 – L’impact dans le champ d’une économie des créations culturelles, d’une refonte des règles de la commercialisation,.....	31
V – ECLAIRCISSEMENTS SUR DES THEMATIQUES CREATIVES EN EMPLOIS AGRICOLES : quelques-unes des pistes du développement agro-rural social et écologique à promouvoir et à pérenniser, dans le cadre d’une PAC éco-durable.....	32
V – 1 – Le traitement des régions « ultrapériphériques ».....	32
Vouloir une inclusion répondant aux principes du développement durable, au-delà des insertions et d’une « intégration » suspecte de prolonger les colonialismes. Rompre avec un pseudo – assistanat qui accroît dépendances et dévalorisations.....	32
V – 2 – Notre contribution au Groupe de Travail N°4 du Grenelle de l’environnement.....	32
V – 2 - 1 – Articuler rigoureusement l’alimentaire et la nutrition ; comprenant le cas des addictions, jusqu’à la délicate question de la toxicologie, en passant par les alcools et le tabac.....	33
V – 2 - 2 – Place et rôle des marchés publics ; plus largement, les obligations incitatives d’un « État exemplaire ».....	33
V – 2 - 3 – L’importance économique et sociétale des animaux de compagnie.....	34
Contribution de Cheminements au Groupe « Agriculture » de l’Alliance pour la planète (Grenelle de l’environnement) :.....	34
V – 2 - 5 – Une biodiversité à mettre en relation avec des chantiers décisifs : la gestion des semences et le traitement des proliférations.....	34
V – 2 - 6 – Allier étroitement le transformation de matières alimentaires à la production.....	35
V – 2 - 7 – Un bio industriel, dans le textile, l’habitat, le nettoyage, l’hygiène... Étendant les marchés publics d’un « état et collectivités exemplaires » à l’utilisation de matériaux « propres ».....	35
V – 3 – Les gisements énormes d’un sport « E3 » (éducatif, environnemental, économiquement solidaire)....	36
V – 4 – Considérer la « protection civile » comme une part intégrante des activités agricoles élargies.....	37
V – 5 – Le rural est à développer par et avec les zones urbaines et péri - urbaines à « verdier ».....	37
VI – ENJEU MAJEUR D’UNE AGRICULTURE D’ENTREPRISE : faire concourir tous les statuts d’activités agricoles à une multi - fonctionnalité.....	38
VI - 1 – Des potentiels d’emplois à différencier en fonction des statuts de leurs structures porteuses ?... 38	38
VI – 1 - 1 – L’exploitation agricole familiale : nom propre, EARL, EURL.....	38
VI – 1 - 2 – Autres formules, intermédiaires entre l’individuel et le groupement : les SCEA, les SCI.....	38
VI – 1 - 3 – Les groupements à vocation collective : les GAEC, les GFA.....	38
VI – 1 - 4 – Les coopératives et le mutualisme agricole.....	39
VI – 1 - 4 - 1 – Les CUMA (A venir).....	39
VI – 1 - 4 - 2 – Les caves et coopératives viticoles (A venir).....	39
VI – 1 - 4 - 3 – Les Biocoop.....	39
VI – 1 - 4 - 4 – La MSA (Reste à étudier).....	39
VI – 1 - 5 – Les formules mixtes, associant le public aux participations économiques.....	40
VI – 1 - 5 - 1 – Les SIVU, les SIVOM.....	40
La différence principalement observable entre SIVOM et SIVU, si l’on en juge en raisonnant sur l’échantillon que nous avons recueilli, porte sur le caractère plus nettement tourné vers les chantiers de développement économique local qui motivent la constitution des SIVU. C’est ainsi que l’on note, parmi les actions organisées au moyen des SIVU :.....	41
VI – 1 - 5 - 2 – Les GIE (Elargis en Groupement d’Intérêt Économique Européen).....	41
VI – 1 - 5 - 3 – Les GIP.....	41
VI – 1 - 6 – Les sociétés de capitaux dans l’agro - alimentaire.....	42
VI – 1 - 6 - 1 – Les SARL (Restent à étudier).....	42
VI – 1 - 6 - 2 – Les SA (A étudier).....	42

VI – 1 - 6 – 3 - Et les établissements bancaires ? (A étudier)	42
VI – 1 - 7 – Un associatif hétérogène, à clarifier dans ses impacts sur une économie agricole et rurale	42
VI – 1 - 7 – 1 – L’effacement de repères entre public et privé dans l’utilisation du statut associatif : l’importance d’organismes à mission de service public dans les animations et les régulations de la profession	42
VI – 1 - 7 – 2 – Les orientations du privé associatif à confronter à des émergences d’un privatisé associatif : individualismes et particularismes dans leurs relations à une puissance publique qui subventionne des activités	42
VI – 1 - 7 – 3 – Re-visiter « intérêt général », « utilité publique », assorties de délégations et d’agrèments à portée économique, à la lumière d’une « utilité sociale » et ses valeurs ajoutées	43
VI – 1 - 8 – 1 – Les C.A.T.	43
VI – 1 - 8 – 2 – Les Ateliers Protégés	43
VI - 2 – Une approche par les offres d’emplois, en recherchant de quels statuts d’entreprises elles émanent 43	
VI – 2 - 1 – Raisonner sur des échantillonnages d’offres : variations régionales, différenciations entre types d’activités, par filières (Étude en cours de réalisation)	43
VI – 2 - 2 – Tenter un suivi de l’évolution : comparer des offres à distance de plusieurs mois (Étude en cours de réalisation)	43
VI - 3 – Ouvrir l’économie agricole à la pluralité d’entreprises, au-delà de la prédominance passée et présente des exploitations familiales	43
VI – 4 – L’accompagnement des divers types de structures par des syndicalismes, agricoles et interprofessionnels	43
VI – 5 – Investir dans les SCIC (A venir)	43
VI – 5 - 1 – Un statut privilégié pour satisfaire aux créations concertées d’activités et d’emplois multi - fonctionnels.....	43
VI – 5- 2 – Ne pas hiérarchiser les statuts : en quoi les opportunités offertes par une pluralité de statuts couvrent des demandes hétérogènes, à coordonner.....	43
VII – COMMENT INCLURE LA PROSPECTIVE NATIONALE SUR DES EMPLOIS AGRICOLES ET RURAUX DANS LE CADRE DES MESURES EUROPEENNES ?	44
VII - 1 – Les variations selon les 25 pays de l’Union Européenne élargie, dans la mise en œuvre de la réforme de 2003 : significations et implications à en retirer (quels impacts au niveau de décisions globales ?).....	44
VII - 2 – Les rôles respectifs attribuables aux divers acteurs intervenant dans les choix, et l’estimation de la portée de leurs influences	44
VII – 2 – 1 – Les gouvernements	44
VII – 2 - 2 – Les organisations patronales.....	45
VII – 2 - 3 – Les organisations syndicales de salariés.....	46
VII – 2 – 4 – Les acteurs de la « société civile ».....	46
CONCLUSION : LIGNES DE FORCE A CONFIRMER PAR LES TRAVAUX SUIVANTS	47
AUTRE CONCLUSION : une vision de l’agriculture autour de 2025 ?	48

[Table des matières :](#)